

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021

Présent-e-s

Bureau: GROGNUZ Fabien PLR Président

DOURNOW David **UDC** 1^{er} vice-président PS 2e vice-président HALIMI Hysri **Esther** 1er secrétaire UM Ve PDC-VL 2^e secrétaire **CLERC Tobias** BALESTRA Richard MCG Membre

Conseillers/ères : AMATO Maurice Ve

BOCCARD Damien Ve **BOCCARD** Pierre **PLR** BOCCARD Yolande PDC-VL PS **BROCARD** Eric BUCHER Denis Ve **DIMOPOULOS** PS Elisa **FABRE** Michel PS PS **FONTANINI** Marco **HALDEMANN** Jessica **PLR** HARTMANN Esther Ve PS **HILLEMANNS** Hartmut **Emile UDC** HUBERT HUSANOVIC Sanida **MCG** Placide **ISWALA** PS **LORENTZ** Sébastien **PLR** LOUREIRO Daniel PS PS LÜTHI Badia **MURCIANO** Claudine Ve **NOBS** Cyril **UDC** RHEINER **Fabrice MCG** SARATSIOTIS Louisa Ve SCANDURRA Alessandro PDC-VL

SERRANO Philippe PLR SQUILLACI Nicola PDC-VL (dès 18h56)

UDC

PDC-VL

Adriana

Pascal

TSCHUDI-SPIROPULO Alejandra Ve

Excusés: GAETANINO Marco UDC

Assistent à la séance

LEUENBERGER Nathalie PS Maire

SCHWEIZER

SEEGER

CORNUZ Eric Ve Conseiller administratif
TREMBLET Laurent PDC Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois PS Parti socialiste

PDC-VL Parti démocrate-chrétien-Vert'libéraux UDC Union démocratique du centre PLR Parti libéral-radical Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

* * *

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2021.
- Communications du Bureau du Conseil municipal.
- 3. Communications du Conseil administratif.
- 4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Eléments non traités durant la séance du 9 mars 2021 :

- 5. Résolution n° 2021-01 présentée par MM. Fabien Grognuz, au nom du PLR, Denis Bucher, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, et Nicola Squillaci, au nom du PDC-VL, demandant à ce que les cartes journalières puissent continuer à être proposées par les communes.
- 6. Motion n° 2021-04 présentée par MM. Hysri Halimi, au nom du PS, Fabien Grognuz, au nom du PLR, Maurice Amato, au nom des Vert-e-s de Meyrin-Cointrin, et Nicola Squillaci, au nom du PDC-VL, demandant l'anonymisation des candidatures au sein de l'administration communale meyrinoise.
- 7. Motion n° 2021-05 présentée par MM. Fabien Grognuz (PLR), Hysri Halimi (PS), Nicola Squillaci (PDC/VL) demandant de décorer tous les quartiers de Meyrin durant les fêtes de fin d'année.
- 8. Pétition n° 2021-02 présentée par la copropriété Les Vergers B12 concernant les nuisances sonores de la place de jeux de l'Esplanade des Récréations.

Nouveaux éléments :

- Délibération n° 2021-11 relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 48'000.</u>destiné à financer le remplacement du parc d'appareils de protection
 respiratoire pour les besoins du service du feu et secours
- 10. Délibération n° 2021-12 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.
- 11. Délibération n° 2021-13 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.
- 12. Délibération n° 2021-02a relative à l'ouverture d'un crédit brut de CHF 560'000.-
 pour la réalisation des travaux de la "boucle" du chemin de l'Etang dans le cadre de la mise en œuvre du plan localisé de quartier de l'Etang N°29'947. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (D. Boccard, Ve)

- 13. Délibération n° 2021-06a relative à la conclusion d'un contrat de bail de l'ordre de 22 ans entre la ville de Meyrin et la Confédération suisse pour le centre sportif de Maisonnex pour un loyer annuel minimum de CHF 60'000.-. Rapport de la commission vie culturelle et sportive (B. Lüthi, PS)
- 14. Délibération n° 2021-07a relative à l'ouverture d'un crédit de rénovation estimatif de <u>CHF 327'000.-</u> en vue d'un rafraîchissement du restaurant de l'Auberge communale, avenue de Vaudagne 13 bis afin de permettre une mise en valeur pour une nouvelle exploitation. <u>Rapport de la commission travaux publics et</u> <u>entretien des bâtiments</u> (S. Lorentz, PLR)
- 15. Délibération n° 2021-09a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de <u>CHF 229'000.-</u> en vue de la construction d'un pavillon d'accueil au cimetière de Feuillasse. <u>Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments</u> (B. Lüthi, PS)
- 16. Délibération n° 2021-14 présentée par Mmes Badia Luthi au nom du PS, Esther Um au nom des Verts, Adriana Schweizer au nom de l'UDC, Yolande Boccard au nom du PDC-VL et Sanida Husanovic au nom du MCG, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'urgence de CHF 50'000.- destiné à la Croix-Rouge française (PIRAC) pour venir en aide aux victimes de l'éruption de la Soufrière du 9 avril 2021 au nord de l'île de Saint-Vincent aux Antilles.
- 17. Résolution n° 2021-03 présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger au nom des groupes Verts et PDC-VL, demandant d'affirmer l'opposition de la commune de Meyrin au projet de centre commercial « OPEN ». Rapport de la commission cohésion sociale et économie (F. Grognuz, PLR)
- 18. Résolution n° 2021-02 présentée par Alejandra Tschudi Spiropulo, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, Marco Fontanini, au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin et Tobias Clerc au nom des PDC-VL demandant que les restaurants scolaires offrent une alternative végétarienne lors des repas carnés.
- 19. Annonces de projets.
- 20. Propositions individuelles.
- 21. Questions.

* * *

[Cette séance a lieu en visioconférence.]

M. Grognuz, président, ouvre la séance à 18h30 et procède aux salutations d'usage. Il annonce l'arrivée tardive de M. Squillaci et l'absence de M. Gaetanino.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2021

Personne n'ayant de remarques ni de questions à formuler, **M. Halimi** procède au vote nominal pour l'approbation de ce procès-verbal.

M. Grognuz annonce que ce procès-verbal est <u>approuvé par 32 oui, soit à</u> l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Grognuz évoque les différents courriers reçus :

- Courrier de Mme et M. Sprecher qui attirent l'attention du Conseil municipal sur l'éclairage du bâtiment EK2 (rue Emma-Kammacher) qui se trouve devant chez eux et qui illumine leur appartement durant toute la nuit, comme au grand jour.
- Courrier de l'association Pic-Vert sur la révision des plans directeurs communaux et la délimitation du périmètre de densification accrue de la zone villas ; le même courrier a été envoyé au Conseil administratif.
- Courrier de l'association Afri All demandant un soutien financier pour le forage d'eau potable et la construction d'un château d'eau dans un village du Cameroun.
- Courrier de Mme Franziska Nold concernant une demande de déplacement de la place de jeux de la maison de quartier de Vaudagne.

Le Bureau propose de renvoyer ces 4 courriers au Conseil administratif, ce qui convient au Conseil municipal.

- **M. Grognuz** évoque ensuite une communication de l'ACG concernant l'entrée en force de la décision de l'ACG du 16 décembre 2020 relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds Intercommunal, à la ville de Genève, d'une subvention de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.
- **M. Grognuz** souligne par ailleurs que le Bureau attend les décisions du Conseil fédéral avant de poursuivre les réflexions, avec le Conseil administratif, sur le retour de séances plénières et de commissions en mode présentiel ; il ajoute qu'il tiendra bien entendu au courant le Conseil municipal de l'évolution de ces réflexions.
- M. Grognuz indique enfin qu'au mois de novembre prochain, Meyrin Run organisera sa course annuelle et qu'il y a d'ores et déjà une équipe du Conseil municipal qui est en train de se mettre en place et qu'elle est composée pour le

moment de MM. Fontanini, Halimi, Clerc et lui-même. Il invite toutes les personnes qui le souhaiteraient à rejoindre cette équipe et participer à cette course.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Résolution nº 2008-03 – Journée des associations

Lors de la séance du 4 mars 2008, Mme Geneviève Bordry, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, avait présenté au Conseil municipal la résolution n° 2008-03 pour l'organisation d'une journée des associations sur la commune de Meyrin. Cet objet avait alors été renvoyé en commission information et communication élargie, conjointement à la résolution n° 2008-04, proposée au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à un nouveau concept d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune de Meyrin.

Le secrétariat politique a constaté que seule la résolution n° 2008-04 a par la suite fait l'objet d'un traitement en commission, le 8 septembre 2009, et a été votée par le Conseil municipal le 6 octobre 2009 ; la R-2008-03 n'ayant quant à elle fait l'objet d'aucun suivi par la présidence de la commission politique.

Compte tenu de l'ancienneté de cet objet, il n'apparait plus pertinent de le traiter aujourd'hui. En ce sens, le Conseil administratif propose de retirer la résolution n° 2008-03 de l'inventaire des objets politiques ouverts. Il invite cependant les groupes politiques qui souhaiteraient le cas échéant retravailler sur la question de la mise sur pied d'une journée des associations à redéposer un objet en temps voulu.

Constitution de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Le 12 mars dernier, les magistrats des 10 communes concernées par le projet de la piscine intercommunale se sont réunis pour procéder à la constitution de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

Après une rapide synthèse du dossier, les discussions se sont portées sur la validation du conseil de fondation, composé d'un représentant des dix communes et d'un représentant des partenaires privés, avant de passer à l'élection du bureau.

Le bureau de la fondation est composée de 5 représentants des communes membres du conseil. La commune de Meyrin, représentée par M. Laurent Tremblet, a été élu à la présidence pour cette législature.

Durant la période des études et du développement du projet, il a été convenu que certaines tâches seraient assurées par les services administratifs de la ville de Meyrin, notamment le secrétariat et la gestion financière. Ces tâches seront

facturées à la fondation et remboursées après l'établissement du premier budget financier en 2022.

Chez Gilberte - la maison meyrinoise

Présentation

En septembre 2019, le service du développement social et emploi et le service de la petite enfance ont démarré un projet commun de regroupement des activités de la Maison citoyenne et du pôle familles, vie de quartier, réseau au sein de Gilbert centre. Géré par une équipe pluridisciplinaire issue du champ de l'action sociale communautaire, de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité, ce nouvel espace permet d'offrir aux Meyrinoises et Meyrinois un lieu de partage, de rencontre et de prévention précoce à forte valeur ajoutée.

On y trouve depuis le 31 août 2020 aussi bien les prestations de la Maison citoyenne telles que l'espace informatique, paroles de quartier, la permanence d'orientation, ou encore des moments conviviaux lors des repas communautaires ou des petits-déjeuners, que celles du pôle familles, vie de quartier, réseau du service petite enfance, à savoir l'accueil parents-enfants de la Marelle, la consultation du nourrisson en collaboration avec l'Imad, ainsi que l'accueil des enfants des mères qui suivent les cours de français donnés par le CEFAM. Ce lieu permet également d'accueillir des projets transversaux entre les deux services comme « Bientôt à l'école! » et bien d'autres encore à venir.

Par cette complémentarité des prestations, ce lieu accueille un public varié favorisant ainsi les échanges et interactions, où chacun-e peut trouver un endroit privilégié pour imaginer et coconstruire un projet de proximité.

A noter qu'en raison de la pandémie de Covid-19, certaines prestations ont dû être réduites, voire stoppées, ne permettant pour l'instant pas à la population de bénéficier complètement des activités proposées.

<u>Un nom et une identité visuelle pour un nouveau lieu</u>

Après plusieurs mois de réflexions, discussions et projections, l'équipe de projet, accompagnée des habitants et des familles dans une démarche participative, a choisi un nouveau nom pour ce lieu : Chez Gilberte - la maison meyrinoise. Chez Gilberte allie une touche d'humour et un clin d'œil en référence au nom du centre et de la rue (Louis-Valentin Gilbert ayant été en 1814 le premier maire de la Commune sous le régime genevois, ainsi qu'un aubergiste connu des Meyrinois). La maison meyrinoise rappelle quant à elle le côté chaleureux et accueillant, mais à la fois institutionnel du lieu.

Pour illustrer et rendre compte du nouveau concept et des activités qui s'y déroulent, l'équipe a travaillé avec le service communication sur une nouvelle identité visuelle réalisée par 128k. Celle-ci se décline par un logo, des cartes postales, des affiches, une plaquette de présentation du lieu, une page sur le site internet et Facebook.

La nouvelle identité graphique permet au lieu d'avoir :

Un visuel intemporel, qui ne se démode pas ;

- Un logo sobre et lisible ainsi que des pictogrammes qui puissent être compris par le public du lieu (beaucoup de personnes allophones ou parlant peu le français, un public bas seuil);
- Un logo qui s'accorde avec les couleurs existantes du lieu (rose et vert) ;
- Un logo qui ne soit pas illustré pour éviter des connotations culturelles, sociales ou de style.

Le visuel est également décliné sous forme de cartes postales, chacune représentant une des activités proposées. L'équipe a fait le choix de réaliser une carte par activité plutôt que de toutes les lister sur un seul et même support. Le but étant de donner rapidement et de manière lisible, le planning des prestations et des horaires tout en accrochant le public par ce qui peut l'intéresser (jouer avec son enfant, utiliser des ordinateurs, rencontrer et échanger, etc.). Un affichage public sera réalisé afin de rendre visible le lieu. Pour avoir une compréhension plus précise de ce qui se fait Chez Gilberte - la maison meyrinoise, le public pourra s'informer via la page internet et Facebook, ainsi que par la plaquette qui détaille le concept du lieu, ses fondements, ses valeurs ainsi que les activités.

<u>Inauguration</u>

Pour célébrer Chez Gilberte – la maison meyrinoise, l'équipe aura le plaisir d'inaugurer le lieu le jeudi 27 mai. En raison de la situation sanitaire, la forme de l'inauguration sera décidée courant mai en fonction des possibilités pour réunir les personnes dans ce cadre, selon les annonces officielles.

Si l'inauguration avait initialement été prévue pour février 2021, la pandémie et les restrictions relatives aux événements regroupant du public ont contraint l'équipe à reporter la date. En outre, il était prévu d'organiser une commission politique en amont de l'inauguration afin de présenter le lieu, l'équipe et les activités aux membres du Conseil municipal. Les conditions actuelles ne permettant pas la tenue de cette commission, le choix a été fait, en accord avec la conseillère administrative déléguée, de demander au Conseil administratif de présenter Chez Gilberte – la maison meyrinoise lors de cette séance du Conseil municipal, par cette note et la plaquette à votre disposition sur CMNet.

Approbation du plan directeur communal

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil d'Etat a approuvé, par arrêté du 14 avril 2021, le plan directeur communal et le plan directeur des chemins piétonniers, voté favorablement par le Conseil municipal le 15 décembre 2020.

Le Conseil d'Etat a émis toutefois trois réserves : la première concerne la stratégie de densification de la zone 5, qui devra être adaptée aux modifications des lois cantonales sur les constructions et les installations diverses (LCI) et de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT). La deuxième remarque indique que les mesures concernant le secteur de Pré-Bois, du chemin des Ailes et du chemin du Ruisseau sont indicatives. Elles devront être précisées dans un plan localisé de quartier, qui sera élaboré conjointement entre le Canton et la Commune. Enfin, le principe du plan guide est validé pour autant que

la perspective du développement de nouveaux logements soit effective et que les potentiels plans d'affectation (modifications de zone et plan localisé de quartier) soient compatibles avec le délai imposé par les objectifs du plan directeur cantonal 2030.

Pour rappel, ce plan directeur communal a nécessité 33 séances de commission et grâce au travail fourni par le Conseil municipal et l'administration, nous disposons aujourd'hui d'un outil de référence.

<u>Autorisation de construire pour le pavillon devant accueillir le supermarché participatif paysan</u>

Pour rappel, le Conseil municipal a octroyé le 15 octobre 2019 une servitude de superficie au profit de la Fondation Qualité de Vie de Quartier (FQVQ) sur une parcelle communale dénommée esplanade des Récréations au quartier des Vergers et ceci pour une période de 10 ans renouvelable.

Par la suite, la FQVQ a déposé une autorisation de construire pour la réalisation d'un pavillon démontable et provisoire en vue d'accueillir, en tant que locataire, le Supermarché participatif paysan (SPP). Pour ce faire, une dérogation du plan localisé de quartier (PLQ) pour modification mineure a été octroyée par le Canton pour une première période de 10 ans. L'Office cantonal des autorisations de construire (OAC) a finalement délivré l'autorisation pour la construction du bâtiment pour un délai de 5 ans.

Un groupe d'habitants du quartier a déposé un recours contre cette autorisation de construire accordée par l'OAC. Le jugement du Tribunal administratif de première instance (TAPI) du 31 mars 2021 a admis le recours des habitants et a annulé l'autorisation de construire. Il a en effet considéré que l'importance de la construction projetée ne pouvait permettre de qualifier celle-ci comme une « dérogation mineure » du PLQ. Il a également refusé de prendre en considération le caractère provisoire de la construction vu sa nature et la volonté exprimée de la pérenniser le cas échéant par une modification du PLQ.

Surpris par ce jugement, la FQVQ, le Canton et la Commune ont décidé de recourir contre cette décision. Les coûts de la procédure sont estimés à CHF 10'000.- et seront partagés entre la Fondation Qualité de Vie de Quartier et la Commune à raison de 5'000.- chacune.

Faut-il encore rappeler que ce projet de Supermarché participatif paysan, issu des démarches participatives lancées par la Commune en 2014, est un pilier incontournable du projet alimentaire de la fourche à la fourchette aux Vergers, salué et observé au-delà de nos frontières. Il contribue pleinement à l'une des cinq orientations politiques du programme de législature du Conseil administratif qui est de favoriser une alimentation saine et durable.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de ce dossier.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 09 mars 2021, question de M. Lorentz

Projet de relocalisation du manège

La résolution n° 2019-06 avait été renvoyée en commission vie culturelle et sportive. Une commission était agendée en mars 2020, mais n'avait pu se tenir à cause de la crise liée au Covid-19. A noter que, depuis la nouvelle législature, des discussions au sujet de la relocalisation du manège ont repris entre les autorités exécutives des communes concernées. Il est pour l'heure néanmoins prématuré d'envisager la tenue prochaine d'une commission politique.

Séance du 9 mars 2021, question de Mme Lüthi

Propreté du chemin de Joinville

Pour faciliter les interventions de nettoiement des rues, des panneaux de stationnement interdit sont placés ponctuellement selon les besoins identifiés, notamment lors de la fauche des bandes herbeuses qui jouxtent les routes, chemins ou dévestitures, deux à trois fois par année. Cette démarche permet également d'éviter tout dommage par projection sur les véhicules susceptibles d'être stationnés à proximité immédiate du périmètre d'intervention. En revanche, les zones de stationnement autorisé sont nettoyées régulièrement au moyen de souffleuses thermiques ou électriques, qui permettent d'évacuer les détritus qui jonchent le sol, y compris sous les voitures. Ces derniers, après les périodes de fortes précipitations, sont enlevés par des moyens appropriés, notamment sur les points bas, au niveau des grilles d'écoulement des eaux claires. Selon les éléments évoqués relatifs au chemin de Joinville, il est probable que cette situation se soit produite. Les observations effectuées par l'unité d'intégration socioprofessionnelle, qui intervient quotidiennement dans ce quartier, révèlent qu'il n'y a pas d'ajustement à apporter dans ce contexte. C'est pourquoi aucun panneau de stationnement interdit ne sera placé lors de l'exécution des travaux d'entretien courant.

Séance du 9 mars 2021, question de M. Fabre

Gendarmes couchés - chemin de la Citadelle

Une résine gravillonnée est prévue sur les trois plateaux surélevés dans le cadre de l'aménagement. Cette résine doit être mise en œuvre par température et humidité favorables et ne peut pas être réalisée en hiver. Ce travail est programmé début mai sous réserve des conditions climatiques. En effet, la programmation avait été prévue mi-avril, mais les conditions météorologiques l'ont empêchée étant

donné que la température du sol doit être à 12°C le soir, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Dans l'intervalle, des panneaux provisoires routiers réfléchissants sont en place pour signaler les décrochements verticaux. Ces panneaux, qui ne sont pas obligatoires dans une zone 30 km/h selon les directives de l'office cantonale des transports, seront retirés après la réalisation de la résine.

Séance du 9 mars 2021, question de M. Hillemanns

Circulation carrefour Prulay-Gilbert

Les aménagements réalisés dans la zone 30 sur la rue de la Prulay et la rue Gilbert sont prévus pour limiter la vitesse de circulation à 30 km/h. La conception et la réalisation de ces aménagements répondent aux normes VSS (organisme de normalisation suisse dans le domaine de la route et des transports) en vigueur. Cette nouvelle configuration nécessite en effet d'adapter sa conduite, au profit de la sécurité des usagers piétons, nombreux à emprunter ce carrefour en lien direct avec le chemin des écoles (école et cycle de la Golette) notamment. La zone 30 a pour but non seulement d'améliorer la sécurité des piétons, mais réduit le bruit routier au profit de la santé de la population riveraine. En conclusion, un élargissement de la route n'est donc pas souhaitable car il irait à l'encontre des bénéfices recherchés par la modération de la vitesse.

Séance du 9 mars 2021, question de M. Bucher

Vergers - barrières de chantier

Une grande partie des barrières de l'esplanade des Récréations a été retirée le 15 mars dernier. Les barrières restantes servant à la protection des personnes par rapport aux différents chantiers en cours, seront retirées après les emménagements des bâtiments concernés (bâtiment A23 et Bâtiments A13 /A14).

Concernant les filets moutons oranges sur la promenade de l'Aubier, ils seront retirés après les déménagements du bâtiment A27 (promenade de l'Aubier 18) sachant qu'aucune date de fin d'emménagement ne nous a été communiquée à ce jour. En complément, les barrières de l'enceinte de chantier (périphérie PLQ des Vergers) qui ne sont plus nécessaires seront retirées dans le courant de l'été.

Séance du 09 mars 2021, question de Mme Esther Um

Centre Ecoute Contre le Racisme

La ville de Meyrin subventionne annuellement plusieurs associations sociosanitaires dont la mission est d'utilité publique, actives dans la prévention, protection, soutien et conseil à des populations spécifiques dites en situation de vulnérabilité.

C'est dans ce cadre que le Centre Ecoute Contre le Racisme (CECR) a reçu en 2020 une subvention de CHF 1'000.-. Le rapport d'activités et le rapport comptable de l'association ont été étudiés, comme pour toute demande de subvention. Néanmoins, aucune collaboration particulière n'a été mis en place avec le CECR et cette structure n'a pas été sollicitée pour des actions spécifiques à Meyrin.

* *

- 5. Résolution n° 2021-01 présentée par MM. Fabien Grognuz, au nom du PLR, Denis Bucher, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, et Nicola Squillaci, au nom du PDC-VL, demandant à ce que les cartes journalières puissent continuer à être proposées par les communes.
- M. Serrano indique qu'il ne participera ni au débat, ni au vote.
- M. Bucher présente la résolution :

« Comme vous le savez, la carte journalière CFF est très appréciée par les Meyrinoises et Meyrinois car elle leur permet de pouvoir voyager une journée en Suisse à un prix concurrentiel. A Meyrin, plus de 90% des 16 cartes proposées chaque jour ont trouvé preneur.

Ces cartes journalières sont utilisées par toutes les couches sociales et tranches d'âge, des familles, des personnes avec peu de moyens, des jeunes, qui désirent se déplacer à petit budget et plus loin que leurs plans ne l'auraient prévu.

Pouvoir découvrir la Suisse, muni d'une carte journalière a un impact favorable sur le climat et la pollution; en effet cela évite aussi bien les déplacements en voiture qu'en avion pour des week-ends en Europe sur des vols low-costs, privilégiant le tourisme en Suisse et la découverte de la magie des voyages en train, en bus et même en bateau.

Et cela ne se limite pas au tourisme, ces cartes servent aussi à des déplacements pour raisons familiales ou médicales, par exemple.

Le vrai problème de l'annonce de l'arrêt de ce service est qu'elle est accompagnée d'une « promesse d'autres solutions », malheureusement sans aucun détail, malgré les questions de la presse, si ce n'est la mention des « billets dégriffés », donc exclusivement via une application sur smartphone ou PC, à la fois excluante pour une partie de la population, et pas uniquement pour les personnes âgées, mais surtout sans aucune garantie de prévisibilité : en effet, il n'y a aucune transparence sur le nombre de billets disponibles, ni sur les dates auxquelles ces cartes journalières dégriffées sont mises à disposition par les CFF, ni sur leur prix.

On peut donc supposer qu'il y aussi un intérêt financier de la part notamment des CFF de récupérer ce marché, car pour rappel, les communes paient les cartes journalières 38.- par unité alors que le prix CFF standard est de 75.-.

Les auteurs du texte demandent le vote immédiat au vu du « décide » qui est simple et clair. Il n'est pas nécessaire selon nous de se lancer dans de longues discussions si on soutient cette position de principe. »

M. Grognuz annonce que le Bureau propose un vote immédiat pour ce nouvel objet. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, ni au vote immédiat.

Mme Schweizer donne la position de son groupe :

« L'annonce de la disparition de ces cartes journalières nous a choqués. Ces cartes sont utilisées par toutes les couches sociales. Elles permettent de voyager à un prix réduit. En plus de l'impact actuel sur notre climat et la pollution contre laquelle l'on se bat tous les jours, cela nous permet d'éviter de prendre son véhicule privé pour visiter notre beau pays, la Suisse.

Pour l'instant, la promesse d'une nouvelle offre est encore trop floue et ne nous donne pas satisfaction. On pense donc qu'il est important de se soutenir entre toutes les communes pour pouvoir agir. Le conseil administratif sera chargé de transmettre cette prise de position aux acteurs concernés.

L'UDC votera naturellement favorablement et vous encourage aussi à le faire. »

- **M.** Bucher indique pour le groupes des Vertes et des Verts, il leur semble donc indispensable de soutenir cette résolution, qui sera évidemment suivie, voire précédée, par d'autres communes, afin que ce service à la population puisse être maintenu.
- **M.** Halimi souligne que le groupe socialiste votera favorablement à cette résolution afin de permettre aux Meyrinoises et Meyrinois de pouvoir continuer à profiter de cette offre et ainsi éviter que ces cartes journalières disparaissent et soient remplacées par des billets dégriffés. Ces derniers sont plus chers et plus compliqués à se procurer, sachant qu'il faut passer par une application *smartphone* et que ceci risquerait donc d'exclure une certaine frange de la population, notamment les ainés et les familles à bas revenus. Pour toutes ces raisons, le parti socialiste votera en faveur de cette résolution.

Mme Schweizer souligne qu'elle souhaiterait également figurer, au nom de l'UDC, sur cette résolution.

- **M. Boccard** indique que le PLR votera favorablement cette résolution car ces cartes journalières sont en effet très utilisées par la population.
- **M.** Squillaci indique que le groupe PDC-VL, cosignataire, votera bien sûr favorablement car cela leur semble pertinent. Il relève que l'impact de la décision des CFF a été largement débattue, non pas seulement à Meyrin ou à Genève, mais dans toute la Suisse et que cette levée de boucliers a été à l'image du succès de ces cartes journalières. Aussi bien pour permettre à des personnes qui n'ont pas toujours la possibilité de visiter le pays que pour favoriser les chemins de fer plutôt que la mobilité privée, le groupe PDC-VL soutiendra cette résolution.

Mme Leuenberger désire informer le Conseil municipal que le Conseil administratif s'est déjà associé aux mêmes appels émanant de l'ACG, de l'UVS et de l'UVG et que ce sera avec fierté et plaisir que le Conseil administratif transmettra l'appel du Conseil municipal.

M. Grognuz soumet au vote la Résolution n° 2021-01,

présentée par Mme Adriana Schweizer, au nom de l'UDC, MM. Hysri Halimi au nom du PS, Fabien Grognuz, au nom du PLR, Denis Bucher, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, et Nicola Squillaci, au nom du PDC-VL, demandant à ce que les cartes journalières puissent continuer à être proposées par les communes

Vu la volonté de la commune de Meyrin de promouvoir une mobilité respectueuse de l'environnement ;

Vu la volonté de la Commune de répondre aux besoins de tou-te-s les habitant-e-s, quel que soit leur âge, leur situation familiale ou leur revenu ;

Vu la volonté de la Commune de privilégier l'économie locale ;

Vu le nombre d'environ 4000 lots de 365 cartes journalières par année que se procurent les communes suisses, soit près de 1.5 millions de cartes ;

Vu l'annonce de l'Alliance Swisspass de mettre fin aux cartes journalières proposées par les communes, comme relayé par la presse, et notamment la Tribune de Genève le 19 février 2021 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 27 avril 2021,

DECIDE

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'affirmer sa volonté que des cartes journalières puissent continuer à être proposées par les communes à leurs habitant-e-s, et par conséquent demande à l'Alliance Swisspass ainsi qu'aux CFF de renoncer à leur décision prévoyant l'arrêt de celles-ci. Un courrier sera aussi adressé à l'Union des Villes Suisses demandant de partager cette position avec les autres villes.

* * *

6. Motion n° 2021-04 présentée par MM. Hysri Halimi, au nom du PS, Fabien Grognuz, au nom du PLR, Maurice Amato, au nom des Vert-e-s de Meyrin-Cointrin, et Nicola Squillaci, au nom du PDC-VL, demandant

<u>l'anonymisation des candidatures au sein de l'administration communale</u> meyrinoise

M. Halimi présente la motion :

« La présente motion vise à supprimer tous les éléments de discrimination à l'embauche concernant l'administration communale meyrinoise. Pour ce faire, elle appelle le Conseil administratif à mettre en place une politique d'anonymisation des candidatures où ne figureront que les connaissances et compétences des candidats. Ainsi, cette pratique d'anonymisation serait une réponse contre les biais basés sur des critères subjectifs à l'embauche tels que l'origine, l'âge, le sexe ou l'apparence physique; en d'autres termes, cette anonymisation permettrait de lutter contre les inégalités de traitement lors des procédures de recrutement.

Cette motion prend sa source dans les différentes études qui ont été menées en Suisse sur la thématique de la discrimination à l'embauche et dont les conclusions font état d'une réelle existence de comportements discriminatoires de la part des recruteurs. En effet, l'une des conclusions les plus parlantes de ces études montre que des candidats suisses d'origine étrangère doivent envoyer 30% à 40% de candidatures supplémentaires pour obtenir un entretien d'embauche. C'est au vu de ces comportements discriminatoires des recruteurs que cette motion se veut être un moyen de prévention et de lutte en promouvant et en assurant un traitement objectif et égalitaire dans les procédures de recrutement au sein de l'administration communale meyrinoise.

Par ailleurs, avec cette motion, et vu le devoir d'exemplarité des entités publiques, en l'occurrence la ville de Meyrin, son image ne serait que plus représentative, égalitaire et positive au sein de la population et, par ricochet, pourrait même potentiellement servir d'exemple et créer un effet boule de neige dans les différentes entreprises présentes sur le territoire qui pourraient à leur tour s'en inspirer.

Pour terminer, j'aimerais aussi rappeler que de tels projets d'anonymisation des candidatures voient le jour de part et d'autre de la Suisse, notamment, au Grand Conseil à Genève, aux conseils municipaux de la ville de Zürich et de la ville de Lausanne, c'est dire l'importance du sujet et la nécessité de trouver des solutions pour pallier cette problématique des discriminations à l'embauche. »

- **M.** Amato souligne que les Verts considèrent qu'il convient d'aller de l'avant avec ce projet dans notre belle commune multiculturelle de Meyrin et avancer dans une neutralité bénéficiant à toutes et tous, en termes d'âge, d'ethnie ou encore de sexe.
- **M. Squillaci** indique que le PDC-VL ne préjuge pas de la qualité des recrutements effectués par l'administration meyrinoise mais que l'on souhaite néanmoins être pionnier en la matière pour passer à cette étape.
- **M. Dournow** indique que l'UDC va se joindre à ce projet et souhaiterait être mentionné dans la motion. Il estime que cela permettra surtout d'éviter le pistonnage et le copinage au sein de l'administration communale et que cela ne peut être donc que positif pour l'avenir.
- **M. Lorentz** estime que tout a déjà été dit, hormis le fait que cette motion est dans la ligne de la résolution 2020-02 adoptée par notre Conseil lors de séance plénière du 23 juin

2020 visant à la réaffirmation que toutes les personnes sont égales. Il indique que Le groupe PLR votera favorablement cette motion et invite les autres groupe à faire de même.

- **M.** Rheiner indique que le MCG est beaucoup plus mitigé sur ce point car il relève que le bilan de l'anonymisation des CV n'est pas très positif car l'on constate une perte de personnalité de la personne qui va se proposer pour un poste et que l'on est obligé d'augmenter les recrutements en face à face. Il ajoute que l'on ne doit pas confondre les statistiques entre le privé et le public ; il considère enfin que cet objet serait un aveu d'une discrimination déjà existante au sein de l'administration meyrinoise. Le MCG se positionnera donc négativement sur cet objet.
- **M. Grognuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Comme ce n'est pas le cas, il met aux voix, selon le préavis du Bureau, le vote immédiat qui <u>est</u> accepté par 30 Oui et 3 Non.

Motion n° 2021-04 présentée par MM. Hysri Halimi, au nom du PS, Fabien Grognuz, au nom du PLR, Maurice Amato, au nom des Vert-e-s de Meyrin-Cointrin, et Nicola Squillaci au nom du PDC-VL et M. David Dournow au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin demandant l'anonymisation des candidatures au sein de l'administration communale meyrinoise

Vu l'interdiction de discrimination découlant de l'article 8 alinéa 2 de la Constitution fédérale ;

Vu la volonté de promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination ;

Vu le devoir d'exemplarité des entités publiques ;

Vu le projet de loi déposé devant le Grand Conseil ;

Vu le projet similaire en discussion auprès du Conseil municipal de la ville de Zürich;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 27 avril 2021,

D E C I D E PAR 30 OUI ET 3 NON

de demander au Conseil administratif:

1. d'entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires afin de mettre en place un processus d'embauche avec CV anonymes.

M. Cornuz précise que le Conseil administratif apprécie cette motion du Conseil municipal, laquelle va dans le sens dans lequel nous souhaitons aller aujourd'hui, mais aussi demain. Il souligne qu'il leur tient déjà à cœur de ne pas favoriser les procédés de discrimination dans les procédures de recrutement RH et que cette motion constitue donc un soutien supplémentaire pour l'évolution du processus RH qui va se mettre en place aussi vite que possible.

* * *

- 7. <u>Motion n° 2021-05 présentée par MM. Fabien Grognuz (PLR), Hysri Halimi (PS), Nicola Squillaci (PDC/VL) demandant de décorer tous les quartiers de Meyrin durant les fêtes de fin d'année.</u>
- M. Halimi présente la motion n° 2021-05 :

« A travers cette motion, il est demandé que Meyrin puisse acquérir davantage de décorations de fin d'année et que celles-ci soient plus équitablement réparties entre les différents quartiers.

En effet, pour nous, signataires de cette motion et plusieurs Meyrinoises et Meyrinois, notre commune ne décore pas suffisamment en comparaison des autres communes et notamment de notre voisin. Vernier.

Par ailleurs, les décorations existantes sur la Commune ne sont pas équitablement disposées entre les différents quartiers de Meyrin comme nous avons pu le constater en fin d'année 2020 où certains quartiers, comme le Cœur de Cité ou la place de Meyrin-Village, ont été fortement décorés, tandis que d'autres, pas du tout, notamment les Champs-Fréchets.

En conclusion, cette motion encourage le Conseil administratif à mener une réflexion et étudier des pistes afin qu'à l'avenir notre commune puisse davantage acquérir de décorations de fin d'année et que ces dernières soient plus équitablement réparties entre les différents quartiers. »

- **M. Squillaci** relève en outre que l'ensemble du territoire communal lui tient à cœur et qu'il serait souhaitable que la Commune fasse encore un effort pour que l'ensemble des quartiers puissent se sentir investis des fêtes de fin d'année.
- **M. Grognuz** annonce que le Bureau propose un vote immédiat pour ce nouvel objet. Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Tschudi-Spiropulo indique que les Vertes et les Verts ne sont pas contre le fait de faire un effort en matière de décoration sur la Commune mais elle souligne que Champs-Fréchets est un espace privé et que, de ce fait, la mairie ne peut rien y installer. Elle souhaiterait donc qu'une commission soit mise en place pour que ce ne soit pas l'administration qui fasse ce travail, mais les conseillers municipaux eux-

mêmes. Elle propose un renvoi en commission citoyenneté et vie de quartier. Elle précise que, si ce renvoi est refusé, les Vert.e.s proposeront alors un amendement.

- M. Halimi met aux voix le renvoi de la motion en commission citoyenneté et vie de quartier, lequel est accepté par 26 oui et 7 non.
- **M. Grognuz** souligne qu'il conviendrait en outre de rajouter Mme Adriana Schweizer, au nom de l'UDC, à la motion.

* * *

- 8. <u>Pétition n° 2021-02 présentée par la copropriété Les Vergers B12 concernant les nuisances sonores de la place de jeux de l'Esplanade des Récréations.</u>
- M. Grognuz rappelle que le Conseil administratif a déjà pris langue avec toutes les parties prenantes et que le Bureau propose donc un renvoi au Conseil administratif.
- M. Halimi met aux voix, selon le préavis du Bureau, le renvoi de la pétition au Conseil administratif, lequel est accepté par 33 oui, soit à l'unanimité.

* * *

- 9. <u>Délibération n° 2021-11 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 48'000.-destiné à financer le remplacement du parc d'appareils de protection respiratoire pour les besoins du service du feu et secours</u>
- **M. Cornuz** indique qu'il s'agit d'une délibération qui permettra de renouveler le parc d'appareils respiratoires pour la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires ; il précise que les pièces de rechange des appareils actuels ne seront bientôt plus disponibles et qu'il convient donc de renouveler ce parc. Il précise que l'on doit passer par un vote du Conseil municipal pour ce crédit car il s'agit d'un crédit qui ne fait pas partie du budget 2021. Il considère que l'exposé des motifs est exhaustif et donc qu'il conviendrait de procéder à un vote immédiat pour gagner un temps précieux, compte tenu du fait qu'un renvoi en commission risquerait de reporter l'acquisition de ces appareils.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Grognuz** met aux voix **le vote immédiat** pour ce nouvel objet, ce qui est accepté par 33 oui, soit à l'unanimité.

M. Clerc donne lecture de la position du PDC-VL :

« Le constat est simple : les appareils actuels arrivent en bout de vie. Le fournisseur, Dräger, ne fournit plus de pièces de rechange depuis que les nouveaux modèles

sont déjà en circulation. L'entretien et les révisions ne sont donc plus possible d'ici 2022.

Aujourd'hui, quel que soit l'incendie, les sapeurs n'interviennent plus sans ces masques. Ces appareils protègent l'intégrité du sapeur quand il va sur un incendie. On ne l'utilise plus seulement lors d'un incendie en intérieur, mais également en extérieur. Différentes études ont montré que les fumées qui émanent d'un incendie peuvent être source de cancer. Les interventions pour incendies ou fumées représentent environ 50% des sorties en 2020. Lors des exercices, ces appareils sont également de plus en plus utilisés, permettant de maintenir une réussite élevée des manœuvres lors des sinistres. L'entretien et le contrôle avant et entre chaque sortie est planifié et effectué de manière méticuleuse. C'est aussi l'une des raisons de cette délibération, l'entretien des anciens modèles devient d'ailleurs problématique, puisque le fabricant cessera prochainement la production des pièces détachées.

Pour tous les risques pris par le service du Feu, le PDC-VL soutient la compagnie Inca 37 et vous invite à en faire de même en votant cette délibération. »

M. Serrano donne lecture de la prise de position du PLR :

« Heureusement les incendies ne représentent que quelques pourcents des interventions de nos sapeurs-pompiers de la Commune. Néanmoins, ce type d'interventions requiert des moyens bien plus conséquents que le sauvetage d'un chat sur un arbre et le risque de blessure est élevé. Quand le feu couve, le camion tonne-pompe et la grande échelle sont les équipements indispensables pour atteindre le sinistre et procéder à son extinction. Dans la même veine, les appareils respiratoires permettent à nos pompiers d'approcher le feu en traversant des fumées hautement toxiques et ainsi remplir leur mission qui est de sauver et d'éteindre le feu.

Pour le PLR-MC, il est bien évidemment indispensable de doter nos sapeurspompiers du meilleur matériel possible et de renouveler celui-ci maintenant. La lutte contre le feu n'est pas une mince affaire et le danger de perdre la vie est bien présent. Comme le PLR-MC, nous soutenons ardemment notre compagnie de sapeurs-pompiers et nous soutiendrons sans aucune réserve l'achat de ces équipements. Nous respectons aussi nos engagements politiques, mais nous souhaitons aussi envoyer un signal clair pour renforcer le volontariat et le renouvellement des effectifs en mettant à disposition des équipements modernes. Le PLR soutiendra donc cette délibération et vous invite à en faire de même.

Merci M. le Président. »

Mme Lüthi désire savoir ce que l'on va faire avec les anciens appareils et si éventuellement un don à l'étranger est envisageable.

M. Cornuz remercie Mme Lüthi pour sa question mais précise que, puisqu'il n'y aura pas de pièces de rechange disponibles, il apparait difficile de voir des perspectives de recyclage de ces appareils car ils risquent de ne plus être en état de fonctionnement en toute sécurité. Il souligne que l'on pourrait néanmoins peutêtre conserver certains appareils à des fins de formations.

- **M. Serrano** affirme que ce type de don n'est aujourd'hui plus autorisé car il s'agit d'appareils qui doivent être en conformité ; il pense que le Conseil administratif risquerait d'être exposé s'il procédé à un tel don.
- **M.** Halimi relève qu'il s'agit de vieux appareils et qu'il ne sera plus possible d'acheter des pièces de rechange ; il ajoute qu'il convient en outre de favoriser l'achat groupé pour profiter du rabais proposé ; le PS votera en faveur de cette délibération.
- M. Grognuz soumet au vote la **Délibération n° 2021-11**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 48'000.- destiné à financer le remplacement du parc d'appareils de protection respiratoire pour les besoins du service du feu et secours

Vu le plan de renouvellement du matériel établi par le service du feu et secours;

Vu la nécessité de procéder au remplacement progressif du matériel le plus ancien en raison de l'arrêt de la fourniture des pièces de rechange;

Vu l'arrêt du support (contrôle et réparations) par le fabriquant sur les appareils PSS90;

Vu les obligations communales dans le domaine de la sécurité;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 avril 2021,

DECIDE

PAR

33 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

- 1. de financer le remplacement du parc d'appareils respiratoires pour les besoins du service du feu et secours,
- 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de <u>CHF 48'000.</u> destiné à cette acquisition,

- de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif, sous rubrique 15.14,
- 4. d'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022,
- 5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 48'000.- afin de permettre l'acquisition de ce bien.

* * *

- 10. <u>Délibération n° 2021-12 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020</u>
- 11. <u>Délibération n° 2021-13 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir</u>
 - **M. Grognuz** précise que le Conseil municipal va traiter conjointement les points 10 et 11 dans un esprit de gain de temps.

Mme Leuenberger présente au nom du Conseil administratif ces délibérations relatives aux comptes 2020 :

« Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, les comptes annuels 2020.

Rappel sur les enjeux du budget 2020 :

En 2019, le Conseil administratif projetait une année 2020 qui serait charnière entre le changement de législature et la poursuite des engagements pris pour accompagner le développement de la Commune. Il avait alors présenté un projet de budget 2020, de transmission, donnant des moyens pour assurer la continuité des prestations. Au moment du vote, ce budget avait rencontré une adhésion majoritaire et l'issue des élections confirmait également que la population souhaitait que nous poursuivions notre engagement dans ce sens.

Depuis plus de 12 mois une pandémie s'abat sur le monde. Le monde entier est perturbé, avec des secteurs d'activités à l'agonie, d'autres qui tournent au ralenti et d'autres encore qui sont en surchauffe. Les conséquences liées aux mesures sanitaires produisent des impacts qui apparaissent dans des temporalités différentes, à des niveaux d'intensité et dans différents secteurs d'activités. Et les conséquences économiques, sociales et environnementales qui en découlent, ne sont de loin pas encore toutes visibles à ce jour et encore moins maîtrisées.

Notre collectivité doit également faire face aux conséquences de la pandémie. En raison des mesures à prendre quotidiennement pour contrer le risque sanitaire tout

en assurant la continuité de nos prestations, toute notre organisation doit se réadapter en permanence. Les impacts sont quotidiens, tant au niveau humain, organisationnel et in fine, financier.

Résultat 2020 :

Les comptes 2020 bouclent avec un gain de CHF 527'689. Le résultat de l'année est fortement impacté par trois éléments :

- Les impacts directs et indirects de la pandémie
- Les impacts de RFFA (réforme fiscale et du financement de l'AVS)
- La résolution de dossiers complexes à la taxe professionnelle

Analyse des recettes fiscales :

Recettes fiscales personnes physiques et personnes morales :

L'Etat est chargé de traiter pour les communes les impôts sur les personnes physiques et morales. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales, et se charge de la taxation. La production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. Les déclarations fiscales 2020 étant complétées en 2021, l'administration cantonale estime les recettes fiscales de l'année sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un facteur d'incertitude important, sachant que la production de l'année précédente n'est pas finalisée. De plus, le pourcentage de notification impacte fortement sur la fiabilité de l'estimation.

Pour Meyrin, un élément supplémentaire complique la situation : l'incidence de son développement sur les recettes fiscales. Dans ses estimations budgétaires, l'Etat ne tient pas compte des impacts liés à l'augmentation de la population ou du nombre d'entreprises et de leurs employés dans la Commune. Il revient au Conseil administratif de le faire.

Cette tâche complexe est faite avec circonspection par le Conseil administratif. En 2020, il a donc estimé des recettes supplémentaires par rapport aux estimations cantonales de CHF 9'859'125 (2019 : CHF 8'695'308). Les recettes fiscales 2020 sont finalement de 13% inférieures au budget (2019 - 0.50%), soit de CHF 11'108'454 (2019 : CHF 405'053). Cette baisse s'explique par les effets directs et indirects de la pandémie et RFFA. Au niveau de l'impôt sur les personnes physiques, une baisse de CHF 4'884'413 par rapport au budget, celle-ci s'explique par les effets directs de la pandémie : la diminution de revenus ; mais également par des effets indirects : l'arrivée de la population tant au niveau des habitants que des employés des nouvelles entreprises a été retardée par la COVID19.

Au niveau des impôts sur les personnes morales, nous sommes fortement impactés par l'effet RFFA, mais également par les conséquences des baisses de revenus des entreprises en lien avec la COVID19. La baisse cumulée des deux effets se monte à CHF 6'224'000. Pour rappel, nous avons anticipé dans notre projet de budget 2021 une baisse des recettes fiscales de CHF 8'168'560, qui tenaient compte de ces éléments.

Taxe professionnelle:

Le montant de la taxe professionnelle se monte à CHF 21'132'100, dont CHF 13'202'939 pour les taxations 2020 et le solde de CHF 7'929'161, lié aux taxations d'années antérieures, dont CHF 5'389'330 pour la part non récurrente.

Impact Covid 19 sur le résultat :

Par rapport au budget prévu, nous atteignons le montant de CHF 4'106'893 de charges qui n'ont pas été dépensées en raison des restrictions en lien avec la pandémie, et hors fiscalité, un manco de recettes de CHF 2'946'269 est à déplorer, soit un impact net positif de CHF 1'160'624.

Derrière ces chiffres, s'il y a d'abord à déplorer toutes les activités qui n'ont pas pu être réalisées, il y a surtout beaucoup d'agilité, motivée par l'envie de ne rien lâcher à la pandémie, par l'envie d'aider de la part de femmes et d'hommes hautement investis dans leur mission de service public. Nos collaborateurs ont continué à œuvrer pour la population meyrinoise, en ne renonçant à aucun effort de créativité pour trouver des solutions innovantes, à chaque fois que cela a été possible, tout en respectant l'ensemble des mesures sanitaires.

Investissements:

En 2020, nos charges d'investissements s'élèvent à CHF 13'826'455 et les recettes à CHF 8'482'503, soit CHF 5'343'952 d'investissements nets. Ce résultat révèle des impacts indirects indéniables de la COVID 19 sur nos investissements. A l'instar du ralentissement général observé dans plusieurs secteurs d'activité, celui de la construction voit le rythme des chantiers diminuer, ce qui entraîne de faibles dépenses par rapport à ce que nous avions pris l'habitude de voir depuis des années dans les comptes et par rapport à ce que nous avions planifié pour 2020.

Emprunt:

Nous n'avons pas fait d'emprunts supplémentaires en 2020. Nous avons donc un montant d'emprunt total de CHF 40'000'000 au 31 décembre 2020.

Nous avons prêté CHF 4'500'000 à deux communes suisses pour quelques mois, ceci afin de réduire notre trésorerie et réduire le montant des intérêts négatifs.

Conclusion

Saint Exupéry disait : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ». C'est dans cet esprit empli d'espoir qui nous anime toutes et tous que toute l'administration a œuvré en 2020 et continue à le faire, en étant pleinement investi dans cette mission plus que jamais essentielle de service public de proximité. C'est dans cette continuité que nous avons présenté, pour 2021, un budget solidaire, responsable et anticyclique. Cette pandémie qui a surpris tout le monde il y a plus de 12 mois nous accompagne encore et toujours dans notre quotidien. Les comptes 2020 sont déjà fortement impactés, tant par les effets directs qu'indirects de la COVID 19. Nous avons anticipé que les comptes 2021 le seraient également en établissant notre projet de budget 2021.

Nous confirmons que ce n'est qu'en préservant au maximum nos moyens d'agir et en conservant autant que possible nos ressources disponibles que nous parviendrons à surmonter les années de fortes turbulences encore à venir. Des moyens et des ressources qui doivent nous permettre de maintenir nos prestations et nos investissements dans le but de préserver l'emploi, d'atténuer les effets du ralentissement économique sur la précarisation des ménages ainsi que sur la dégradation de la qualité du vivre-ensemble, avant de retrouver une situation assainie et financièrement équilibrée, nous en faisons toujours le pari, à l'horizon 2025.

Il n'y a en effet qu'une seule voie à suivre pour Meyrin : assumer le rôle anticyclique que toute collectivité publique se doit de tenir afin de soutenir le tissu social, économique et associatif communal, pour l'aider à survivre en s'adaptant à cette nouvelle situation, et l'accompagner vers la sortie de la crise, de la manière la plus digne qui soit, en n'abandonnant personne sur le chemin.

C'est donc guidés par cette force de conviction que nous avons un rôle majeur à remplir afin de permettre à la société de se relever, de changer, et d'aller vers demain, que nous avancons.

Pour conclure, nous aimerions remercier chaleureusement l'ensemble de nos collaboratrices et nos collaborateurs qui, jour après jour, mettent leur professionnalisme et leurs compétences au service de notre administration et de nos administrés.

Nous remercions également le Conseil municipal pour son soutien et l'ensemble de la population pour sa confiance. »

- **M. Grognuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière sur les délibérations n° 2021-12 et n° 2021-13, ce qui n'est pas le cas.
- **M.** Fabre indique que le PS va soutenir, conformément à ses engagements en commission de liaison, le renvoi de ces deux délibérations en commission finances élargie.

Le président met aux voix, selon le préavis du Bureau, le **renvoi de ces délibérations en commission finances élargie** qui <u>est accepté par 33 oui, soit à</u> l'unanimité.

M. et Mme Ortelli, présents chez M. Fabre, saluent le Conseil municipal et le félicitent pour le travail assidu effectué à distance. Ils se réjouissent de revoir prochainement le Conseil municipal en présentiel, à la Ferme de la Golette.

* * *

- 12. <u>Délibération n° 2021-02a relative à l'ouverture d'un crédit brut de CHF 560'000.- pour la réalisation des travaux de la "boucle" du chemin de l'Etang dans le cadre de la mise en œuvre du plan localisé de quartier de l'Etang N°29'947. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (D. Boccard, Ve)</u>
 - M. Damien Boccard donne lecture de son rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments :
 - « Rapport de la commission des travaux publics et entretien des bâtiments du 18 mars 2021 (concernant la délibération n° 2021-02 relative à l'ouverture d'un crédit brut de CHF 560'000.- pour la réalisation des travaux de la « boucle » du chemin de l'Etang dans le cadre de la mise en œuvre du plan localisé de quartier de l'Etang n° 29'947). La commission s'est tenue sous la présidence de M. Serrano et en présence de M. Cornuz, conseiller administratif, de M. Blondet, coresponsable du

service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie et de M. P. Debernard, chef de projets au sein du même service.

En préambule M. Cornuz explique que la délibération n° 2021-02 vient en remplacement de la délibération n° 2017-30 en raison notamment du passage de MCH1 à MCH2 et que les travaux dont il est question dans cette délibération concerne une portion de route « la boucle de l'Etang » qui se trouve à cheval sur les communes de Meyrin et Vernier.

Présentation du projet :

M. Debernard propose à la commission de visionner une vidéo qui présente le PLQ du quartier afin que la commission puisse se rendre compte de l'ampleur de ce nouveau guartier.

En quelques chiffres ce quartier représente onze bâtiments entre la route de Meyrin, l'autoroute et les voies ferrées. Les aménagements couvrent 11 hectares. Le site accueillera 1'000 logements, une école, 2'500 emplois, 140'000 m² de surfaces commerciales.

La commission visionne le PLQ et plus précisément la partie qui lie le chemin de l'Etang et la route de Meyrin dont l'aménagement est à la charge de la commune de Meyrin. Elle est d'une surface d'environ 1600m².

Les travaux présentés comprennent notamment la démolition et reconstruction de la chaussée, des canalisations, l'éclairage, des trottoirs, la création d'une voie de bus TOSA, et un doublement de la piste cyclable.

L'administration explique le montage administratif financier :

Administrativement et financièrement il est expliqué que la ville de Meyrin signe une convention avec le groupe PG Promotors qui construit le quartier et que cela permet une maitrise de la planification générale, et des coûts. Les coûts de la délibération sont expliqués.

Finalement, il est annoncé que le début des travaux est prévu en juillet 2021, avec une fin en novembre 2021.

Les commissaires posent des guestions :

Un commissaire demande si la piste cyclable prévue dans la boucle sera raccordée à un futur aménagement sur la route de Meyrin. Il est expliqué que le projet de pistes cyclables le long de la route de Meyrin est du ressort de l'Etat de Genève. Une réalisation d'ici à 2024 est possible.

Un commissaire s'interroge sur les possibilités de stationnement dans le quartier et si des études ont été menées. Il est répondu que trois parkings souterrains offriront 1'860 places. Par ailleurs, 2'200 places seront disponibles pour les vélos. Il est expliqué que les PLQ font l'objet de simulations de trafic par des ingénieurs mobilité.

Une commissaire s'interroge sur la garantie de deux ans pour l'enrobé et les bordures. Il est répondu qu'il s'agit d'une garantie standard.

Une commissaire demande si les TPG contribueront financièrement aux travaux. Il est répondu par la négative et expliqué que ce sont des travaux à charge des communes.

Une commissaire demande quel est l'avantage de la convention signée entre la Commune et PG Promotors. Il est répondu que la Commune est gagnante car d'une part elle n'est pas responsable du planning et que d'autre part elle réalise une économie d'échelle en passant par PG Promotors qui construit tout le guartier.

Un commissaire demande en quoi consiste les frais secondaires, et pourquoi les frais de géomètre n'y sont pas inclus. Il est expliqué que les frais secondaires sont des frais annexes à savoir des frais administratifs ou accessoires en cours de chantier.

Un commissaire exprime son inquiétude par le trafic additionnel généré par ce nouveau quartier sur la route de Meyrin.

Un commissaire s'interroge sur la coordination des travaux et les accès aux différents chemins. Il est expliqué que tous les accès seront préservés durant la durée des travaux.

Les groupes se positionnent :

Le PS indique soutenir la délibération afin de permettre le développement de ce nouveau quartier.

L'UDC, le PLR, les Verts et le MCG soutiennent les travaux mais font part de leurs inquiétudes sur les surcharges de trafic.

Le PDC-VL s'abstient au vu du futur trafic supplémentaire.

Il est enfin procédé au vote de la délibération qui est approuvée par 11 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (2 PDC-VL). »

Pause de 20h10 à 20h45.

M. Grognuz souligne que l'on pense bien à Mme Luthi qui a dû se retirer momentanément de la séance car un incendie était en cours chez elle.

M. Amato donne lecture de la position des Vert.e.s :

« Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin sont favorables à cette délibération. En effet, cette délibération permet de terminer le quartier de l'Etang et surtout cette boucle a été pensée pour mettre en avant la mobilité douce, avec une piste cyclable et un bus qui traversera le quartier sur sa propre voie. Nous espérons que cette réalisation permettra de créer rapidement une piste cyclable continue et sécurisée sur la route de Meyrin, entre Blandonnet et Les Avanchets, le chaînon manquant d'un réseau cyclable, rapide et sûr, reliant Meyrin à la ville. »

Mme Schweizer donne la position du groupe UDC :

« L'UDC votera cette délibération qui donne une porte de sortie au quartier, même en sachant que la mobilité dans le secteur va être très difficile.

Selon les TPG, il est aujourd'hui impossible d'ajouter des trams en plus car il y a déjà le 14 et le 18, lesquels vont être bloqués au centre-ville, où tous les trams se rejoignent. On appelle cela un bouchon.

La mobilité sur la route de Meyrin va devenir très compliquée à cause du trafic additionnel dans le quartier, alors qu'elle est déjà compliquée maintenant.

Malgré tous les inconvénients, l'UDC votera favorablement cette délibération. »

M. Pierre Boccard lit la position du PLR:

« Pour la petite partie qui nous incombe, la commune de Meyrin, au travers de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, signée le 9 février 2021 et confiée à PVG promoteurs SA, financera 25% du prix plafond de l'opération, soit au maximum CHF 560'000.-. Le PLR-MC restera attentif à l'exécution de ces travaux, surtout à la préservation de la tranquillité de la zone villas de Cointrin, évitant tout trafic de transit. Nous voterons favorablement cette délibération mais, en effet, il nous semble que c'est un entonnoir. A la sortie de ce quartier très fortement densifié, qui comporte une voie pour les voitures, une voie de bus et une piste cyclable débouchant sur la route de Meyrin avec un seul cédez-le-passage. Pour cela, il nous parait assez utopique, quant à la fluidification du trafic. Nous resteron attentifs, merci. »

M. Seeger donne lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

« Pour mémoire, il est prévu environ 2'500 habitants et 2'500 emplois dans ce nouveau quartier, ce qui se traduit par la création de trois parkings souterrains qui offriront 1'860 places, sans compter celles en surface. Il y aura également passablement de fréquentation due à l'hôtel Marriott située vers cette boucle. Par ailleurs 2'200 places seront disponibles pour les vélos. En lien notamment avec la livraison de l'école de l'Etang, la ligne TPG 23 verra le jour avec un grand bus articulé TOSA qui va tenter de parcourir cette boucle. Je dis bien tenter puisque pour résumer, vous aurez un trafic très important de véhicules (13'000 par jour selon une étude cantonale de 2015) et un bus qui va arriver sur la route de Meyrin, sans aucune priorité de passage. Et quand il attendra de pouvoir passer, il pourra voir à sa hauteur des cyclistes au regard effaré en voyant la fin de la piste cyclable devant eux, sans possibilité de continuer sur une voie protégée avant 3 ans. Bref, en votant ce budget, nous assumons une grande responsabilité quant aux probables embouteillages et aux risques encourus par les cyclistes. Pas convaincus par ce projet qui est néanmoins indispensable à la continuité du chantier, nous nous abstiendrons. »

- **M. Rheiner** indique que le groupe MCG votera favorablement ce projet pour ne pas faire obstruction à ces travaux, tout en restant attentif aux éventuels problèmes de mobilité et de sécurité.
- **M. Fabre** souligne que le groupe socialiste votera favorablement cette délibération, malgré les nuisances générées par le projet en termes de mobilité, et par ailleurs qu'ils partagent les arguments de ses collègues verts.
- M. Cornuz précise que les inquiétudes en termes de flux de trafic sont légitimes car le secteur tout entier de l'aéroport est appelé à être modifié ; il précise que l'OCT a créé un modèle permettant de tenir compte du mieux possible des conséquences liées aux différents projets en cours. Il relève que la boucle de l'Etang n'est qu'une partie réduite de tout le secteur, mais que l'on peut avoir une vision un peu plus précise à l'heure du réaménagement du quartier de l'Etang, grâce au modèle évoqué.

Personne ne souhaitant reprendre la parole sur cet objet, le président soumet au vote la **Délibération n° 2021-02a**

relative à l'ouverture d'un crédit brut de CHF 560'000.- pour la réalisation des travaux de la « boucle » du chemin de l'Etang dans le cadre de la mise en œuvre du plan localisé de quartier de l'Etang N°29'947

Vu la délibération n° 2015-18a relative au projet de Plan localisé de quartier (PLQ) n°29'974 – chemin Jacques-Philibert-De-Sauvage / route de Meyrin / chemin de l'Etang, votée le 23 juin 2015 à l'unanimité par le Conseil municipal ;

Vu le plan localisé de quartier (PLQ) n° 29'947, dûment entré en force, qui prévoit la réalisation d'une zone de développement 3 et d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public sur un périmètre d'environ 111'500 m², sur le territoire de Vernier et de Meyrin pour partie ;

Vu la délibération n° 2015-02a relative au plan localisé de quartier (PLQ) n° 29'906 situé sur le chemin du Ruisseau, préavisé par 18 oui et 10 non, par le Conseil municipal le 15 avril 2014 ;

Vu le remplacement du projet de délibération n° 2017-30 par la présente délibération, justifié par l'évolution des modalités de comptabilité financière communale (passage MCH1 à MCH2, FIE, etc.) et l'évolution du contexte suite au démarrage de la réalisation du PLQ n° 29'947;

Vu les statuts du Fonds intercommunal d'équipement (FIE), de son règlement et de sa directive interne *Aménagements avec conventions spécifiques ou sources multiples de financement* (approuvée par le Conseil du FIE le 2 mai 2017);

Vu la convention tripartite relative au financement et à la réalisation des équipements et aménagements du quartier de l'Etang (la « Convention tripartite ») signée par l'Etat de Genève, PG PROMOTORS SA et la commune de Vernier le 21 décembre 2016 ;

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation d'un ouvrage public sur le territoire de la commune de Meyrin en relation avec la construction du Quartier de l'Étang signée le 9 février 2020 entre la Commune et PG Promotors SA;

Vu le dépôt d'autorisation de construire DD 107342 en date du 7 janvier 2016 et la délivrance de celle-ci par le Département du territoire (anciennement DALE) ;

Vu le projet de construction élaboré par le bureau EDMS, daté du 18 août 2016, qui prévoit un coût de réalisation total de la boucle du chemin de l'Etang de CHF 2'034'00.- HT;

Vu la nécessité de mise en service de la boucle du chemin de l'Etang à l'horizon de la livraison de l'école de l'Etang et du passage du bus TOSA n°23 sur le chemin de l'Etang ;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987 ;

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD) ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission développement urbain ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 avril 2021,

DECIDE

PAR 28 OUI ET 4 ABSTENTIONS

- 1. de réaliser les travaux de la « boucle » du chemin de l'Etang dans le cadre de la mise en œuvre du plan localisé de quartier de l'Etang n° 29'947,
- d'ouvrir au conseil administratif un crédit de <u>CHF 560'000.</u> destiné à ces travaux,
- 3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
- 4. d'amortir la dépense nette de CHF 560'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022,
- 5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 560'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux,
- 6. que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage définisse les modalités de mise en œuvre de la réalisation desdits espaces publics et des infrastructures, le mode de collaboration des parties décisionnelles, l'organisation du pilotage des travaux, les modalités financières votées par la présente délibération, le calendrier prévisionnel de réalisation et le mode de communication entre les parties.

* * *

13. <u>Délibération n° 2021-06a relative à la conclusion d'un contrat de bail de l'ordre de 22 ans entre la ville de Meyrin et la Confédération suisse pour le centre sportif de Maisonnex pour un loyer annuel minimum de CHF 60'000.-. Rapport de la commission vie culturelle et sportive (B. Lüthi, PS)</u>

Mme Lüthi revient dans la séance à 21h.

Mme Lüthi indique que tout va bien mais que le feu a a priori été bouté de manière criminel dans l'atelier situé en bas de chez elle. Elle rappelle que son quartier est récemment la proie ces derniers temps de plusieurs actes malveillants ; elle en profite pour en remercier les pompiers qui ont réagi très rapidement. Elle donne ensuite lecture du rapport de la commission vie culturelle et sportive :

« Le 24 mars 2021, la commission vie culturelle et sportive s'est réunie en présence du conseiller administratif M. Tremblet, du secrétaire général, M. Solai et de la conseillère juridique Mme Matthey-Doret. Le but est de traiter de la délibération n°2021-06 relative à la conclusion d'un contrat de bail, pour le centre sportif de Maisonnex pour un loyer minimum de CHF 60'000.- annuel.

M. Tremblet rappelle l'historique du centre et explique que la parcelle est propriété de la Confédération et que le CERN y possède le droit de superficie. La Commune exploite les installations sportives situées sur la parcelle à travers un contrat de bail. Le contrat actuel arrive à échéance fin 2022. Le projet de reconduite de ce dernier prévoit une durée de 22 ans. Or, la Loi sur l'Administration des Communes limite la compétence du Conseil administratif à signer des baux de loyers à 12 ans. Ainsi, le Conseil administratif a besoin de l'accord du Conseil municipal pour conclure ce contrat, d'où la présentation de cette délibération pour ce projet de contrat qui profite de réviser aussi certaines clauses afin d'y apporter des ajustements et de réparer juridiquement certaines lacunes présentes dans l'ancien.

Une commissaire veut savoir à qui la Commune paie le loyer et s'il y a un risque que le centre sportif disparaisse dans un futur proche. M. Tremblet répond que c'est la Confédération qui est le bailleur. Il confirme que le CERN peut réclamer son droit à tout moment, raison pour laquelle le nouveau contrat prévoit une résiliation anticipée avec un préavis de deux ans.

Mme Matthey-Doret continue par la présentation des évolutions du projet du contrat de bail. En préambule, elle met en évidence comment des éléments historiques ont permis de modifier le bail pour arriver à un contrat juridiquement correct. Puis, elle explique les articles du bail un par un et les questions sont posées au fur et à mesure.

Pour l'article définissant la durée et le prix de la location, une commissaire demande si la Commune a un rendement sur les activités sportives qui se déroulent dans le centre. Mme Matthey-Doret répond que le bail prévoit un loyer annuel correspondant à 10% du chiffre d'affaire annuel, mais doit s'acquitter d'un minimum de CHF 60'000.-. Elle ajoute qu'en 1988, le loyer payé était de CHF 142'000.-, indexé aujourd'hui, ce montant représente environ CHF 160'000.-, voire CHF 170'000.-.

Pour l'article « payement de loyer », on signifie que la Commune est locataire mais qu'elle a l'obligation de l'entretien, cela explique les investissements qu'elle a engagés sur le site. Un commissaire exprime sa crainte que ces derniers soient freinés par la perspective d'une résiliation anticipée et demande si l'état du bassin de natation a fait l'objet d'une expertise. M. Tremblet évoque, sans certitude, que la piscine a été rénovée il y a quelques années. M. Solai, confirme que suite aux recommandations de EPIQR et ESTIA, la Commune va revoir son plan d'investissement pour tenir compte d'une éventuelle résiliation anticipée du bail. Mme Matthey-Doret ajoute plus tard qu'actuellement le CERN n'a pas de projets

déclarés et que le risque est donc assez limité. En effet, ce dernier fait toujours connaître ses projets avec une avance de cinq à dix ans.

Pour l'article déterminant le renouvellement du bail / fin de bail, un commissaire veut savoir comment un état des lieux de sortie sera fait sans inventaire d'entrée. Mme Matthey-Doret explique que ce nouveau projet va corriger cette lacune et que l'inventaire va être fait. Elle confirme pour répondre à un autre commissaire que la reprise est prévue avec des installations entretenues. Quant aux questions d'une commissaire concernant le dernier renouvellement des revêtements des courts et du nombre de courts concernés par l'investissement de CHF 1,4 million, il est répondu que le court n° 2 a été refait en 2019 et qu'il y a 10 courts extérieurs et 4 intérieurs. Mme Matthey-Doret complète en soulignant que ce budget concerne tous les courts extérieurs.

Pour l'article traitant de la cession et de la sous-location, un commissaire se demande si les baux des sous-locataires pourront être dénoncés au même titre que le bail principal. Mme Matthey-Doret explique que ceux-ci ne peuvent pas être plus longs que le bail principal, raison pour laquelle leurs baux courent d'année en année. Un autre commissaire demande si la Commune devrait indemniser le restaurant en cas de résiliation anticipée. M. Tremblet répond que le bail discuté ce soir n'affectera pas ce contrat car après cinq ans, ce dernier se renouvelle tacitement d'année en année et que c'est le cas actuellement.

Pour l'article concernant les assurances, ce même commissaire demande à combien se monte l'augmentation de prime. Mme Matthey-Doret répond qu'il n'y a aucune augmentation et M. Tremblet explique que ce bâtiment est déjà assuré et que cette clause ne fait qu'énoncer la situation actuelle de la couverture.

Pour l'article fixant l'annulation de l'ancien contrat et son remplacement par le nouveau, une commissaire demande si la Commune a une vision pour remplacer le centre au cas où elle le perdrait. M. Tremblet confirme que ce nouveau bail risque d'être le dernier mais que la préoccupation actuelle est de le conclure. Un autre commissaire désire savoir pourquoi la Commune n'a pas visé un contrat de 12 ans au lieu de 22 ans pour ne pas avoir besoin de demander l'autorisation du Conseil Municipal. M. Solai réplique que l'administration préfère collaborer avec le Conseil municipal. D'autre part, le Conseil administratif a cherché à avoir un bail de longue durée afin de faire bénéficier la collectivité, le plus longtemps possible, des activités du centre.

Les interventions de certains commissaires ont convergé vers la même réflexion invitant la Commune à étudier d'autres alternatives (achat d'un nouveau terrain, trouver un autre site, solution intercommunale avec Vernier par exemple, etc.) pour ne pas priver les usagers des activités proposées par le site. Il a été également question, au vu du risque d'une résiliation anticipée, d'éviter des investissements infrastructurels trop importants. M. Tremblet rassure les commissaires en indiquant que cette demande est entendue, il déclare que le service des sports a été chargé d'étudier des solutions de repli en cas de résiliation du bail. Il ajoute que le Conseil municipal sera sollicité pour tout projet d'achat de terrain ou d'investissements liés.

Pour conclure, la délibération a été acceptée à l'unanimité par 2 S, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG.

Merci pour votre écoute. »

Mme Lüthi donne ensuite lecture de la prise de position du groupe socialiste :

« Le centre sportif de Maisonnex offre un grand nombre d'activités sportives comme le tennis, le squash, le mini-golf et la natation. La mise à disposition de 11 courts de tennis dont 7 courts à l'extérieur et 4 à l'intérieur témoigne de la mise en avant de ce sport et de l'importance qu'on lui accorde. Tout cela pour dire que ce complexe répond aux besoins d'un bon nombre de personnes venant de tout le Canton qui y trouvent un lieu convivial et qui leur permettent d'exercer les activités qu'ils désirent.

Ainsi, il est très important que la Commune continue à disposer de ce lieu. Sans oublier que l'intérêt d'en disposer pour une durée de 22 ans est de pouvoir amortir au maximum les investissements qu'elle engagera pour maintenir un centre de qualité.

Le contrat de bail qui permet à notre Commune d'exploiter le centre et d'offrir à la population un lieu de divertissement sportif arrive à son échéance. Et nous tenons à remercier le Conseil administratif et l'administration d'avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour mener des négociations afin de maintenir le loyer annuel au montant de CHF 60'000.- et de conserver l'exploitation du complexe de Maisonnex pour une longue durée. Les Socialistes votent favorablement cette délibération et témoignent de leur fort soutien au maintien de ce centre qui offre des activités sportives et de loisirs ouverts à toutes et tous. »

Mme Schweizer donne la position de l'UDC :

« L'UDC est favorable à cette délibération mais désire que notre conseil d'administration reste attentif au futurs investissements face au risque de résiliation anticipée du bail à loyer.

Par contre une réflexion doit absolument se faire à moyen ou long terme sur un centre sportif alternatif et pourquoi pas par la voie de l'intercommunalité comme M. Clerc à suggérer, ce qui nous semblerait très intéressant.

Donc, nous, l'UDC, votons favorablement. »

Mme Haldemann donne lecture de la prise de position du PLR-MC :

« Lors de la commission vie culturelle et sportive du 24 mars dernier, le PLR-MC avait accepté la délibération relative au contrat de bail entre la ville de Meyrin et la Confédération mais, à la suite d'une discussion au sein du parti, nous nous sommes aperçu que le sujet du loyer annuel qui comprendrait la reprise des investissements en cas de résiliation anticipée n'a pas été abordé. De cette délibération, le PLR-MC reste un peu sur sa soif : en effet on nous annonce un bail de 22 ans à raison de CHF 60'000.- annuels, qui ne comprend aucune garantie de durabilité dans le temps, en relation avec les travaux d'entretien ou les nouveaux investissements, afin d'assurer le bon fonctionnement de ce centre sportif en cas de résiliation anticipée. Nous aurons fait peut-être des investissements de plusieurs millions et nous n'aurons peut-être plus l'objet, si le CERN fait main mise sur ce terrain, mais nous garderons en charge l'amortissement des sommes engagées. Pour faire simple, nous n'aurons plus la voiture électrique, mais nous continuerons à payer le leasing. Il aurait été préférable à nos yeux que, dans les négociations, l'on privilégie la solution de loyer majoré excluant ce risque, en prévoyant par exemple une clause stipulant qu'en cas de résiliation anticipée, le CERN couvre l'amortissement des frais engagés et que cela soit clairement chiffré dans la délibération. Les éléments

de comparaison facilitent une bonne décision. Pour notre part, il nous semble que ces négociations ont été menées sans faire valoir le travail et les investissements accomplis pour entretenir et maintenir ce centre sportif dans un état accueillant et dans les normes en vigueur. Au vu des informations complémentaires, le PLR-MC définira sa position par rapport à cette délibération. »

Mme Hartmann donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« La reconduction d'un contrat de bail entre la Commune et la Confédération concernant le centre sportif de Maisonnex ne peut être qu'un choix de raison mais non de passion. Ce centre répond à un besoin de la population. Comme vous le savez, les Vert.e.s ont toujours soutenus des activités sportives de qualité accessibles au plus grand nombre.

Que sur le sol Meyrinois, nous ayons une troisième piscine (certes petite), des terrains de tennis, un minigolf et même un sauna, ne peut avoir qu'un impact positif dans une commune où la population a considérablement augmenté. Il est donc nécessaire de maintenir les infrastructures dont nous disposons actuellement. La clôture de ce centre aurait des répercussions très négatives pour notre commune.

Cet accord reflète un partenariat entre notre commune, la Confédération mais aussi une organisation internationale, le CERN; le CERN qui pourrait demander la résiliation de ce bail avec un préavis de deux ans.

Notre commune se trouve donc dans une situation en apparence assez vulnérable, tributaire des choix d'une organisation internationale dont les priorités peuvent changer au fil du temps.

C'est pour cela, que, selon notre groupe, il sera indispensable de rester attentif aux futurs investissements face au risque de résiliation anticipée du bail à loyer. Cela rend difficile la gestion de projets sportifs plus ambitieux en ce qui concerne le sport pour tous.

Or, pour répondre aux besoins de la population en la matière, nous pensons qu'il faut mener une réflexion à moyen ou long terme sur un centre sportif alternatif, plus écologique et durable encore. Espérons que de tels projets, peut-être intercommunaux, verront le jour. Pourquoi pas un nouveau bassin de natation novateur en matière écologique.

En attendant nous soutiendrons cette délibération en l'état. »

M. Clerc donne lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

« Le contrat de bail présenté ainsi que les éléments auxquels nous avons eu accès en commission nous permettent de dire que nous allons accepter cette délibération. Cependant, l'une des clauses du contrat permet à un tiers de récupérer auprès du bailleur, avec deux ans de préavis, l'usufruit du terrain. Cette situation n'est pas confortable et ne permet pas à la Commune de se projeter de manière pérenne et durable sur ce site. Elle fait peser une épée de Damoclès sur l'infrastructure communale et la possibilité de permettre la pratique du tennis, du squash, etc. Dans une période où la pratique d'une activité sportive devrait être fortement encouragée et « consommée sans modération », où l'attachement de la population à son centre sportif est fort, où il y a des slogans tels que « Une ville en santé pour une vie en santé », ne pas avoir de plan B inquiète le groupe DC-VL.

Nous soutiendrons donc cette délibération mais souhaitons que le Conseil administratif entreprenne des recherches afin d'avoir une solution en cas d'éventuelle dénonciation de ce contrat de bail. Effectivement les pistes qui ont été mentionnées pourraient être creusées et nous nous mettrons à disposition pour soutenir le Conseil administratif dans l'éventuelle recherche de ces solutions. Un grand merci. »

- M. Balestra indique que le MCG trouve important de renouveler ce contrat de bail car le centre sportif de Maisonnex est un lieu apprécié des Meyrinoises et des Meyrinois. Il estime que les éléments présentés en commission sont cohérents, c'est pourquoi le MCG va accepter cette délibération, bien qu'il se dise inquiet compte tenu de la situation dans laquelle la Commune se trouve.
- **M. Pierre Boccard** relève qu'il n'y a pas de plan B et donc que la Commune va selon lui gérer le centre sportif au rabais, en faisant des investissements minimes alors que la clientèle est principalement composée de collaborateurs du CERN. Il considère qu'il n'y a pas eu la possibilité de comparer différentes solutions ; il se demande si cet état de fait a été imposé par la Confédération et le CERN.
- **M. Tremblet** relève l'inquiétude exprimée mais souligne qu'il y a plusieurs points qu'il souhaite rappeler par rapport aux négociations ; il relève qu'une proposition de relever grandement le loyer minimum n'a finalement pas été retenue et qu'après plusieurs allers et retours avec Berne, la Ville a finalement décidé de se satisfaire de ce bail et de maintenir ce loyer à bas prix. Il souligne que le seul élément sur lequel l'on peut pour le moment se baser est que le CERN a affirmé qu'il n'avait pas de velléités de récupérer le centre sportif, du moins en tout cas pas pour les 10 prochaines années. Il souligne par ailleurs qu'il a demandé aux services des sports et de l'UTE d'assurer une planification pour un plan B pour le tennis et le squash pour ces prochaines années.
- **M. Pierre Boccard** se demande de quels montants l'on parlait en termes de loyer plus élevé.
- **M. Tremblet** indique qu'il s'agissait d'un montant de 3 à 4 fois supérieur du loyer arrêté.
- M. Pierre Boccard indique que, sur la base de ces éléments, le PLR-MC s'abstiendra.

Personne ne souhaitant reprendre la parole sur cet objet, le président soumet au vote la **Délibération n° 2021-06a**

relative à la conclusion d'un contrat de bail de l'ordre de 22 ans entre la ville de Meyrin et la Confédération suisse pour le centre sportif de Maisonnex pour un loyer annuel minimum de <u>CHF 60'000.</u>-

Vu le bail de 30 ans conclu le 9 juin 1988 entre la ville de Meyrin et la Confédération suisse relatif au centre sportif de Maisonnex, sis sur la parcelle 15056 de Meyrin, propriété de la Confédération suisse, qui a permis à la ville de Meyrin d'exploiter le centre sportif de Maisonnex construit par des propriétaires privés ;

Vu l'avenant conclu le 7 novembre 2002 qui a prolongé le bail précité jusqu'au 31 décembre 2022, lequel a été approuvé par le CERN, superficiaire de cette parcelle, afin de permettre à la ville de Meyrin d'amortir les travaux qu'elle avait entrepris ;

Attendu que le centre sportif comprend actuellement 11 courts de tennis, 4 courts de squash, une piscine en plein air avec pataugeoire, un mini-golf de 18 trous, un sauna, un restaurant et un cabinet de physiothérapie;

Vu la délibération n° 2003-12, votée par le Conseil municipal le 8 avril 2003, relative à l'étude et la mise en conformité des locaux et installations techniques pour un montant de CHF 80'000.-;

Vu la délibération n° 2003-40a, votée par le Conseil municipal le 6 avril 2004, relative aux travaux de rénovation et mise en conformité des locaux et installations techniques pour un montant de CHF 2'500'000.-;

Vu la délibération n° 2018-14a, votée par le Conseil municipal le 18 septembre 2018, relative notamment à l'aménagement de la fibre optique à Maisonnex pour un montant de CHF 67'829.90 ;

Vu la délibération n° 2018-25a, votée par le Conseil municipal le 21 novembre 2018, relative notamment à des rénovations concernant Maisonnex pour un montant de CHF 112'200.- :

Vu la délibération n° 2019-22a, votée par le Conseil municipal le 20 novembre 2019, relative notamment à la réalisation de travaux pour la piscine, le restaurant et pour les courts de tennis (éclairage) pour un montant total de CHF 216'500.-;

Vu la délibération n° 2020-20a, votée par le Conseil municipal le 17 novembre 2020, relative notamment à des rénovations concernant Maisonnex pour un montant de CHF 43'000.-;

Vu la nécessité de pouvoir amortir le montant de ces travaux sur une durée de 8 ans pour les éléments mobiliers, 10 ans pour les rénovations précitées, 30 ans pour la fibre optique ; l'amortissement des travaux relatifs aux délibérations n° 2003-12 et n° 2003-40a se calculant, selon les anciennes règles, sur une période de 18 ans ;

Vu les projets de remplacement des courts de tennis extérieurs qui seront soumis au Conseil municipal ;

Vu les négociations conduites avec la Confédération suisse et l'accord du CERN, superficiaire de la parcelle sur laquelle a été construit le centre sportif de Maisonnex;

Vu le projet de bail à loyer entre la ville de Meyrin et la Confédération suisse relatif à l'exploitation du centre sportif de Maisonnex, comprenant en particulier des équipements sportifs, qui porte sur une durée de l'ordre de 22 ans et qui débutera le 1^{er} juillet 2021 pour se terminer le 31 décembre 2042;

Vu le rapport de commission vie culturelle et sportive ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre I et l'article 48, lettre I de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 avril 2021,

DECIDE

PAR 29 OUI ET 4 ABSTENTIONS

- 1. d'autoriser le Conseil administratif à conclure un bail à loyer entre la ville de Meyrin et la Confédération suisse relatif l'exploitation du centre sportif de Maisonnex comprenant en particulier des équipements sportifs, qui porte sur une durée de l'ordre de 22 ans et qui débutera à sa signature pour se terminer le 31 décembre 2042, moyennant le versement d'un loyer de 10% du chiffre d'affaires annuel provenant de l'exploitation du centre sportif de Maisonnex, mais au minimum CHF 60'000.- par an ;
- de charger le Conseil administratif de finaliser les négociations avec la Confédération et de mettre tout en œuvre pour que ce bail puisse être conclu dans les meilleurs délais :
- d'autoriser le Conseil administratif à conclure le contrat de bail énoncé sous point 1, qui pourrait encore subir quelques légères modifications dans le cadre de la finalisation des négociations avec la Confédération.

* * *

- 14. Délibération n° 2021-07a relative à l'ouverture d'un crédit de rénovation estimatif de CHF 327'000.- en vue d'un rafraîchissement du restaurant de l'Auberge communale, avenue de Vaudagne 13 bis afin de permettre une mise en valeur pour une nouvelle exploitation. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (S. Lorentz, PLR)
 - **M. Lorentz** donne lecture du rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments :
 - « La séance est placée sous la présidence de M. Philippe Serrano. Le Conseil administratif est représenté par M. le Conseiller administratif Laurent Tremblet, et l'administration par MM. Serge Omarini et Damien Raviglione.
 - Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires, aux représentants du Conseil administratif et de l'administration. L'enthousiasme des commissaires pour la thématique est tellement important que le Président est obligé de choisir le rapporteur par tirage au sort à pile ou face, celui qui n'est pas choisi

pour être le rapporteur de cette commission sera rapporteur pour la commission suivante.

Le Président rappelle que cette délibération a été renvoyée pour étude après un passage devant la commission Administration générale. Il accorde quelques minutes pour des questions sur le contexte des événements. Aucun commissaire n'a de question à poser.

Le Président donne la parole à M. Laurent Tremblet pour une brève présentation : le Conseil administratif « désire un nouveau départ avec une nouvelle gérance et souhaite pour cela avoir les moyens de rénover le lieu, dont la qualité et le rayonnement dépassent les frontières communales, pour offrir une auberge de standing et une restauration de qualité » et « particulièrement de pouvoir travailler avec des professionnels du métier, dans le but (i) d'avoir l'écrin le plus adéquat pour y placer le/la gérant-e et (ii) recruter cette personne en évitant les erreurs commises par le passé. »

L'administration fait une présentation complète de la délibération

L'historique. La parcelle occupée par l'ancien corps de ferme a été acheté par la Commune en 1977. Transformé en 1982, en maison communale et en auberge et inaugurée officiellement en 1983. En 2004, des travaux de rénovation sont entrepris : peinture, faux-plafonds des deux salles à manger et des sanitaires. En 2010, la cuisine est rénovée et remise en état.

Le descriptif des lieux. Le sous-sol est composé d'un couloir en L et de plusieurs pièces en enfilades, toilettes, vestiaires du personnel, chambres froides, cave à vin, buanderie, dépôt et locaux techniques.

Le rez, soit la partie principale de la bâtisse est constitué de la partie « bistrot » avec 20 couverts, la grande salle à manger avec 80 couverts, la terrasse côté Jura 40 couverts, la terrasse côté Salève 20 couverts et la cuisine.

Les étages sont occupés par 6 chambres d'hôte et un appartement de 5 pièces.

Les travaux seront principalement de la peinture des murs, plafonds et cadre de porte, de la menuiserie pour rafraîchissement ou une restauration des boiserie, réglage et réparation des garnitures et des serrureries des portes et des fenêtres, etc.

Dans la partie « bistrot » le mobilier est en bon état et correspond à l'esprit « brasserie ». Dans la grande salle, le mobilier doit être remplacé ainsi que le revêtement de sol. L'éclairage doit être mis au goût contemporain. Les sanitaires sont également en bon état.

Dans les chambres, le mobilier est en bon état. Le revêtement de sol est vieillissant et doit être changé.

Enfin, un mandataire spécialiste de la restauration épaulera le Conseil administratif dans le choix du futur gérant, il conduira une étude de marché, lancera un appel à projet dans les règles fixées. Un architecte d'intérieur épaulera également le Conseil administratif pour les travaux à effectuer.

Les premières démarches avec le mandataire spécialisé en restauration devraient démarrer au 3^e trimestre 2021.

Le Président ouvre le moment des questions

Plusieurs commissaires soulèvent la problématique de faire des travaux et de choisir ensuite un nouveau gérant.

M. Laurent Tremblet répond qu'en parallèle de la première étape de recherche d'un gérant, un architecte d'intérieur fera une étude des travaux à effectuer. La commission est rassurée que les travaux ne commenceront pas avant que le choix du gérant ait été fait.

Par ailleurs, sur proposition d'un commissaire, le Conseil administratif approuve la proposition de remplacer le terme « bistrot » par le terme « brasserie » plus approprié.

Plusieurs commissaires posent des questions sur le montant « modeste » de la délibération.

L'administration répond aux questions des commissaires, les fenêtres sont déjà des doubles vitrages, la cuisine a été entièrement équipée, les grosses installations techniques (chauffage, buanderie, cave à vin, chambres frigorifiques, etc.) sont rénovées, aux normes et sont entretenues grâce à un budget annuel. L'installation de prises électriques pour les ordinateurs portables et les téléphones mobiles ainsi qu'un réseau Wifi pourront être étudiés dans le cadre des études afin d'apporter du confort à l'auberge.

Enfin, les toilettes pour le public ne seront pas modifiées. Sur question d'une commissaire, les personnes à mobilité réduite doivent se rendre dans la maison communale où un ascenseur leur permet d'accéder au WC au sous-sol. L'aubergiste a les clés pour cet accès.

Finalement, un commissaire demande quel est l'avenir de l'appartement de 5 pièces.

L'administration répond qu'une réflexion est actuellement menée dans le cadre de la problématique du fermage. Elle sera effectuée dans une réflexion globale sur l'auberge. Le Conseil administratif précise que l'ancien gérant à l'usage de l'appartement jusqu'à fin mai 2021. Ensuite, il faudra vérifier avec le gérant s'il a besoin de cet appartement, car les services sociaux demandent régulièrement la mise à disposition d'appartements relais, une option qui sera probablement celle retenue par le Conseil administratif.

Le moment des questions est clos.

Le Président passe ensuite aux deux amendements déposés.

Le premier demande l'ajout de la phrase « Procéder au choix du futur gérant avant d'entamer des travaux ».

Plusieurs commissaires sont pour l'amendement, un commissaire n'est ni pour ni contre puisque l'administration à confirmer cette manière de procéder.

Cet amendant lance un débat sur la participation financière du futur gérant aux travaux. Un commissaire rappelle la définition d'un contrat de bail à ferme par lequel le bailleur met à disposition le matériel d'exploitation. Donc une participation ne peut être demandée que si le gérant participe aux choix des travaux.

Cependant, compte tenu que le bail à ferme sera d'une durée minimum de 5 ans et l'amortissement des travaux de 8 ans, les rénovations doivent perdurer d'un gérant à l'autre. Une participation financière du gérant aux travaux de rénovation semble difficile.

Le Président précise que l'amendent sera intégré dans les « décide » et le vote est effectué par écrit dans le chat :

Le résultat du vote est de 2 oui (1 PDC-VL, 1 Ve), 2 non (1 S, 1 MCG) et 9 abstentions (2 UDC, 1 PDC-VL, 2 PLR, 2 Ve, 2 S). Compte tenu de l'égalité entre les oui et les non, le Président doit voter pour les départager.

L'amendement est finalement accepté par 3 oui, 2 non et 9 abstentions

Le deuxième amendement déposé demande l'ajout suivant : « Privilégier en priorité la piste d'un restaurant d'application conjointement avec l'Office cantonal de l'emploi (ex. Restaurant le Trinquet). »

Les commissaires de gauche comme de droite sont favorables à cette piste; cependant il ne faut pas limiter les choix. Cet amendement fixe un cadre trop rigide et ne permet pas à l'administration suffisamment de souplesse.

M. Laurent Tremblet rappelle que la conclusion du contrat de bail à ferme et le choix du gérant sont des prérogatives du Conseil administratif. Un commissaire acquiesce, cependant il rappelle que la consultation du Conseil municipal et de la commission est souhaitable, eu égard à l'historique de l'objet et au fait que le Conseil administratif est venu lui-même devant le Conseil municipal pour solliciter des budgets conséquents afin de réparer les pots cassés.

L'amendement n° 2 est refusé par 12 non (2 UDC, 1 PDC-VL, 2 PLR, 3 Ve, 3 S, 1 MCG,), 1 oui (1 PDC-VL)

Le Président donne lecture de la délibération amendée et la met au vote.

Elle est préavisée favorablement à l'unanimité des commissaires, soit 13 oui, 0 non, 0 abstention. Merci M. le Président. »

M. Seeger donne lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

« L'Auberge communale, par son nom, sous-entend que la Commune gère ou contrôle ce lieu. Nous savons tous que nous sommes uniquement propriétaire des murs. Toutefois, avec cette rénovation et le choix d'un nouveau gérant, nous ne pouvons pas faire d'erreur, pas une deuxième fois en tout cas. Ainsi avec le dépôt de notre amendement en commission, nous souhaitions que les travaux n'aillent pas plus vite que la musique. Le choix du gérant et du concept du nouveau restaurant doit être fait avant tout engagement de frais ou de travaux qui ne seraient pas finalement en adéquation avec la gastronomie choisie. Il s'agit d'un simple garde-fou. Hormis ce point, nous voterons favorablement cette délibération et nous nous réjouissons de pouvoir à nouveau nous délecter en ce lieu. »

M. Pierre Boccard donne lecture de la prise de position du PLR :

« Le PLR salue la bonne idée de choisir le gérant avant d'entamer les travaux. Les divers postes de ces travaux coûtent CHF 270'000.-, soit un coût raisonnable. Pour ce qui des honoraires des mandataires, ces derniers nous paraissent assez excessifs, mais gageons qu'avec un décorateur d'intérieur et un analyste de pointe pour le choix du futur gérant, nous auront une auberge communale digne de ce nom, en tous points à nos attentes et à celles de la population ; le PLR-MC votera donc favorablement cette délibération. Merci. »

M. Damien Boccard donne lecture de la position du groupe des Vert.e.s. :

« Le crédit de cette délibération, comme son titre l'indique, concerne notamment des travaux de rafraichissement des peintures, des menuiseries et divers réglages. Ces travaux en sus d'apporter un confort supplémentaire aux usagés permettent également une mise en conformité des lieux en matière de sécurité.

Il est précisé que l'auberge communale n'a connu, depuis sa date d'ouverture en 1982, aucune rénovation à l'exception de quelques légers travaux de peinture en 2004.

Le restaurant et les chambres ne sont plus accueillants et plus aux standards. C'est pourquoi nous estimons que les travaux proposés sont nécessaires tout en étant raisonnables.

En effet, une auberge communale doit être un lieu convivial qui donne envie de s'y arrêter. Elle doit proposer de la restauration avec des produits locaux et un hébergement agréable, tout en assurant des prix accessibles. Elle doit également assurer un rôle social.

Nous saluons également le fait que le ou la futur.e gérant.e sera en partie associé.e aux travaux. Cela permettra à la future équipe de gestion de l'auberge de s'impliquer dès le départ dans le projet.

A ce sujet, même si cela n'est pas directement l'enjeu de la délibération, notre groupe se permet de rendre attentif le Conseil administratif sur le fait qu'il serait bienvenu de privilégier les candidatures féminines dans la recherche d'une nouvelle gérance. Cela peut se faire en mentionnant dans les annonces que les candidatures féminines sont fortement encouragées. En effet, il ressort des informations en notre possession que l'ensemble des restaurants appartenant à la Commune sont sous gérance masculine.

Nous voterons favorablement cette délibération et nous remercions l'administration pour son travail. »

Mme Lüthi donne lecture de la position du groupe socialiste :

« Faisant partie intégrante du patrimoine communal, l'Auberge communale de Meyrin est un lieu emblématique vu sa situation géographique stratégique. Etant au cœur des enjeux sociaux, économiques et politiques, ce lieu contribue grandement à la dynamique de la Commune. Notre auberge a été mise en service en 1984 et n'a plus subi de travaux depuis la transformation de la ferme, excepté la rénovation en 2010 de la cuisine devenue obsolète. Donc, c'est le moment de s'en occuper afin de rafraîchir ce bâtiment et de lui donner un coup de jeune pour lui permettre un bon démarrage après toutes les contraintes qu'il a connues avec le dernier gérant. De plus, cela ne fera qu'encourager d'éventuels repreneurs à se lancer dans la gestion du restaurant. À ce sujet, nous soutenons la vision politique de notre Conseil administratif qui cherche d'une part à promouvoir l'économie verte qui exige les circuits courts et assure une restauration de qualité, et d'autre part à soutenir des candidatures de jeunes professionnels. Et, dans ce cadre, le parti socialiste serait honoré de privilégier une reprise de gestion féminine. En effet, nous voyons dans cet objet une opportunité pour que la Commune opère dans le même sens que la demande de la motion 2021-03, appliquant ainsi une politique de l'égalité de genre. D'autant plus qu'à Meyrin, aucun restaurant n'est géré par une femme. Ainsi, Nous voyons là une occasion de promouvoir et d'encourager le principe de l'égalité

des sexes dans le domaine de la restauration, généralement occupé par des hommes. »

M. Dournow indique que l'UDC va également soutenir cette délibération car le restaurant a besoin d'une rénovation, mais surtout d'une réouverture qui fera du bien à la commune de Meyrin.

Personne ne souhaitant reprendre la parole sur cet objet, le président soumet au vote la **Délibération n° 2021-07a**

relative à l'ouverture d'un crédit de rénovation estimatif de <u>CHF 327'000.</u>- en vue d'un rafraîchissement du restaurant de l'Auberge communale, avenue de Vaudagne 13 bis afin de permettre une mise en valeur pour une nouvelle exploitation

Attendu que la ville de Meyrin est propriétaire de la parcelle n°13333, inscrite au patrimoine financier, sise avenue de Vaudagne 13bis, sur laquelle se situe le bâtiment n° 3617, dans lequel l'Auberge communale est exploitée;

Vu l'ouverture de l'Auberge communale en 1982 ;

Vu la dernière rénovation sommaire du restaurant datant de 2004 ;

Vu sa situation géographique privilégiée au centre du village ;

Vu que ce bâtiment fait partie du patrimoine meyrinois ;

Vu la vétusté des lieux et l'obsolescence de sa décoration intérieure ;

Vu la volonté de la ville de Meyrin de promouvoir une auberge communale de qualité ;

Vu la fermeture administrative de l'auberge et le souhait d'une réouverture de l'établissement dans les meilleurs délais ;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 avril 2021,

D E C I D E PAR 33 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

- 1. de procéder au rafraîchissement du restaurant de l'auberge communale avenue de Vaudagne 13bis,
- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de <u>CHF 327'000.-</u> destiné à ces travaux,
- 3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine financier, sous rubrique 96.10,
- 4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 327'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux,
- 5. de procéder au choix du futur gérant avant d'entamer des travaux.

* * *

15. <u>Délibération n° 2021-09a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 229'000.- en vue de la construction d'un pavillon d'accueil au cimetière de Feuillasse. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (B. Lüthi, PS)</u>

Mme Lüthi donne lecture du rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments :

« La commission travaux et entretien des bâtiments s'est réunie le 17 mars 2021 en présence de MM. L. Tremblet, conseiller administratif ; F. Sjöström, chef de projet, et S. Omarini, responsable du service gestion et entretien des bâtiments. Le but est de traiter la délibération n°2021-09 concernant la construction d'un pavillon d'accueil au cimetière Feuillasse pour un montant de CHF 229'256.-.

M. Sjöström présente le projet en rappelant qu'il est l'aboutissement d'une réflexion qui date de 2018. L'étude de différentes variantes a permis de se décider sur plusieurs paramètres : l'emplacement du pavillon sur le côté Parc de la Citadelle et le maintien de la structure en béton/bois. Dans ce cadre, les matériaux utilisés seront : le béton sablé (brossé) pour les murs et le toit ; le béton lisse pour les surfaces horizontales ; le bois des Claustras et le bois de mélèze grisé ; de l'inox pour la porte, les appareils sanitaires, les armoires et l'évier extérieur. Le sol sera recouvert par du carrelage. En termes de sécurité, il est prévu d'installer un défibrillateur, un bouton poussoir appel d'urgence. À ce même sujet, une réflexion a été menée sur l'éclairage ainsi que le verrouillage du lieu avec la possibilité de commande à distance pour maitriser les horaires d'ouverture. L'inauguration de ce pavillon est prévue vers le mois de septembre de cette année.

Une commissaire exprime son regret par rapport au manque d'aménagement des chambres de recueillement dans ce projet. Elle s'interroge sur les conditions de travail des employés, jugées inacceptables selon elle. Estimant le projet très cher à CHF 6'700.-/m², elle interpelle sur la récupération de l'eau et demande l'installation d'un chauffage pour plus de confort. Sur le premier point, M. Tremblet explique que cela engendre des frais supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans le budget 2021. Pour le deuxième point. M. Omarini répond qu'il est prévu une rénovation ou un remplacement des locaux réservés aux employés et que le projet sera présenté

dans un deuxième temps afin de ne pas retarder la construction du pavillon dont la demande date de 2018. M. Tremblet ajoute qu'il est envisagé dans un futur proche de déplacer le lieu réservé aux employés dans les zones de dépôt de terre ou de le maintenir là où il est actuellement après évaluation d'éventuels travaux de reconstruction. Quant aux coûts élevés de la construction et l'éventuelle installation du chauffage, M. Omarini explique que les matériaux utilisés sont très chers, notamment l'inox, et que le projet présenté aujourd'hui est de qualité. Il ajoute qu'en général, les chauffages ne sont pas installés dans des toilettes publiques.

À la question d'un commissaire de mener une réflexion sur un projet moins coûteux incluant plus d'aspects écologiques, M. Omarini confirme que cela était fait et que ce projet présente la solution la plus pertinente parmi toutes les autres étudiées, vu la complication liée à l'éloignement des sites l'un de l'autre. Il complète plus tard qu'il y a une collaboration avec le service de l'énergie de la Commune afin de profiter de leurs compétences. Par rapport à la récupération de l'eau, il pointe le fait que l'on a cherché à déminéraliser le pourtour des toilettes afin d'améliorer la perméabilité du terrain. À ce sujet, M. Tremblet ajoute que des réponses professionnelles ont montré qu'il n'était pas opportun de mettre en place une installation solaire.

Quant aux coûts générés par l'entretien, il est répondu que cela dépend de la fréquence de l'utilisation qui, elle, définit la fréquence de nettoyage. Actuellement, il est prévu une fréquence de nettoyage d'une heure par jour en été et une à deux heures par semaine en hiver.

Concernant la question de sécurité du lieu posée par un autre commissaire, M. Omarini explique que les horaires d'ouverture seront programmés électroniquement. Le même commissaire veut être sûr que c'est la Commune qui prend en charge les chambres mortuaires. M. Omarini répond par l'affirmative.

Un commissaire veut savoir combien de toilettes sont prévues et s'il y aura une signalétique l'indiquant. M. Sjöström répond qu'il y aura une seule toilette « classique » et sans urinoir. Il confirme qu'une nouvelle signalétique est prévue par le service interne et ne fait pas parti des objets de la délibération.

Pour finir, la délibération 2021-09 a été acceptée par une majorité de 8 voix venant des 3 S, 2 UDC, 2 PLR et 1 PDC-VL. Les 3 Ve et 1 MCG se sont abstenus et 1 PDC-VL a déclaré son refus. »

Mme Murciano indique que le groupe des Vert.e.s va proposer 3 amendements dont elle donne lecture :

Supprimer les « décide » 2, 3, 4 et 5 et ajouter les 3 décides suivants :

- 1. « Etudier un nouveau crédit de construction pour un montant à déterminer en vue de la réalisation d'un pavillon d'accueil incluant la rénovation ou le remplacement des installations mises à disposition des employés municipaux ainsi que de la zone de stockage de terre afin de réaliser une mutualisation des coûts et une vision globale à long terme et de supprimer le montant CHF 229'000.-. »
- 2. « Cette nouvelle étude devra être menée en tenant compte du réchauffement et de l'urgence climatique votée en majorité par ce Conseil Municipal et inclure

- la récupération des eaux de pluie, la végétalisation des toits afin d'éviter des ilots de chaleur et la pose de panneaux solaires. »
- 3. « Installer un WC provisoire avec accès aux PMR chauffé le plus rapidement possible pour permettre aux visiteurs d'attendre une nouvelle étude et le vote de la délibération, en tenant compte de l'emplacement proposé par l'Administration et proche de la place de jeux. »
- **M. Fabre** considère que le débat a déjà été fait et que les Vert.e.s ont déjà posé les mêmes questions en commission ; il ne souhaite pas que l'on refasse le même débat en plénière. Il relève que l'on se retrouve maintenant 3 ans après la première demande de M. Squillaci pour des toilettes au cimetière et estime qu'il est temps d'agit ; il pense que l'acceptation des amendements risque de repousser ce projet de 3 ou 4 ans, sans garantie d'obtenir un meilleur projet. Il relève que l'emplacement du pavillon et l'emplacement du lieu de stockage ne sont pas les mêmes et donc que, tout en étant conscient que la mutualisation des installations est fortement désirable mais dans ce cas difficile, le groupe socialiste va refuser ce amendements.
- **M. Pierre Boccard** rejoint les propos de M. Fabre ; il ajoute que la question du couvert a été évoquée en commission et relève qu'il a été dit que ce projet était déjà en cours et que l'administration tiendrait compte des remarques faites par rapport aux panneaux solaires et à la récupération de l'eau de pluie. Il indique enfin que le PLR-MC s'opposera également à ces amendements.
- **M. Squillaci** souligne que le groupe PDC-VL rejoint aussi les propos de M. Fabre ; il considère que les questions sont certes pertinentes et légitimes mais il observe que les réponses ont déjà été apportées en commission ; il rappelle en outre qu'il n'a fait que relancer cette demande il y a 3 ans, mais qu'il s'agit en fin de compte d'un dossier encore plus ancien ; il considère qu'il est aujourd'hui le temps d'aller de l'avant et de produire quelque chose pour répondre aux citoyens ; en ce sens, le groupe PDC-VL va également refuses ces amendements.
- **M.** Amato se dit surpris par l'empressement de la majorité des groupes à faire voter ce projet, malgré le fait que l'on reconnaisse que le projet comporte des défauts ; il rappelle le projet des vestiaires, lesquels ont par la suite coûté beaucoup plus cher que prévu. Il estime que l'étude demandée ne prendra qu'une année et en outre que l'on pourrait tout à fait mutualiser le projet de local pour les employés et le pavillon prévu pour les toilettes.

Mme Murciano souligne que les Vert.e.s ne refusent pas des toilettes au cimetière, mais insistent sur l'importance de la mutualisation des travaux.

- **M. Seeger** estime que l'on donnerait un mauvais signe au Conseil administratif en votant le projet rapidement ce soir car cela signifierait que l'on peut laisser pourrir un dossier pendant 3 ans et ensuite qu'il faut se dépêcher, faute de temps, de voter un projet imparfait.
- **M. Bucher** indique qu'il veut prendre la parole en tant que nouvel élu ; il estime qu'il faut savoir dire non ; il pense que le projet peut être revu assez vite et que des toilettes provisoires chauffées peuvent tout à fait faire l'affaire de manière provisoire.

Il pense qu'en tant qu'élus, l'on doit aussi avoir le courage de savoir dire non à certains projets.

M. Halimi soumet au vote l'amendement n° 1 proposé par les Vert.e.s :

Suppression des « décide » 2, 3, 4 et 5 et ajout du nouveau « décide » suivant :

« Etudier un nouveau crédit de construction pour un montant à déterminer en vue de la réalisation d'un pavillon d'accueil incluant la rénovation ou le remplacement des installations mises à disposition des employés municipaux ainsi que de la zone de stockage de terre afin de réaliser une mutualisation des coûts et une vision globale à long terme et de supprimer le montant CHF 229'000.-. »

Cet amendement est refusé par 20 non et 13 oui.

Mme Hartmann souhaiterait un vote nominal pour les deux autres amendements. Elle est suivie.

- **M. Tremblet** considère que l'amendement 2 est obsolète sachant que le premier amendement a été refusé.
- **M. Amato** propose de refaire l'ensemble du vote sur les amendements par un vote nominal.

Mme Lüthi estime que l'on ne revient jamais en arrière sur un vote.

M. Pierre Boccard appuie les propos de M. Tremblet. Il est toutefois en accord pour annuler le vote du premier amendement et voter ensuite les 3 amendements, mais pas en nominal.

Mme Tschudi-Spiropulo relève que l'on n'est revenu tout à l'heure sur le vote d'un conseiller municipal qui s'était trompé ; elle considère donc que l'on ne doit pas appliquer deux poids, deux mesures aux différents votes.

- **M. Squillaci** propose de lier les 3 votes en se basant sur le vote du 1^{er} amendement, que le procès-verbal stipule les votes nominatifs de ce dernier et que l'on passe à autre chose.
- M. Grognuz décide de procéder au vote nominal des deuxième et troisième amendements proposés et de ne pas revenir sur le premier.

M. Halimi soumet au vote l'amendement n° 2 proposé par les Vert.e.s :

« Cette nouvelle étude devra être menée en tenant compte du réchauffement et de l'urgence climatique votée en majorité par ce Conseil Municipal et inclure la récupération des eaux de pluie, la végétalisation des toits afin d'éviter des ilots de chaleur et la pose de panneaux solaires. »

Vote nominal:

Amato Maurice	Ve	oui	Husanovic Sanida	MCG	abstention
Balestra Richard	MCG	abstention	Iswala Placide	S	non
Boccard Damien	Ve	oui	Lorentz Sébastien	LR	non
Boccard Pierre	LR	non	Loureiro Daniel	S	non
Boccard Yolande	DC/VL	non	Lüthi Badia	S	non
Brocard Eric	S	non	Murciano Claudine	Ve	oui
Bucher Denis	Ve	oui	Nobs Cyril	UDC	non
Clerc Tobias	DC/VL	non	Rheiner Fabrice	MCG	abstention
Dournow David	UDC	non	Saratsiotis Louisa	Ve	oui
Dimopoulos Elisa	S	non	Scandurra Alessandro	DC/VL	non
Fabre Michel	S	non	Schweizer Adriana	UDC	non
Fontanini Marco	S	non	Seeger Pascal	DC/VL	oui
Gaetanino Marco	UDC	absent	Serrano Philippe	LR	non
Haldemann Jessica	LR	non	Squillaci Nicola	DC/VL	non
<u>Halimi Hysri</u>	S	non	Tschudi- Spiropulo A.	Ve	oui

Hartmann Esther	Ve	oui	Um Esther	Ve	oui
Hillemanns Hartmut	S	non			
Hubert Emile	UDC	non			

L'amendement est refusé par 21 non, 9 oui et 3 abstentions.

M. Halimi soumet au vote l'amendement n° 3 proposé par les Vert.e.s :

« Installer un WC provisoire avec accès aux PMR chauffé le plus rapidement possible pour permettre aux visiteurs d'attendre une nouvelle étude et le vote de la délibération, en tenant compte de l'emplacement proposé par l'Administration et proche de la place de jeux. »

Vote nominal:

Amato Maurice	Ve	oui	Husanovic Sanida	MCG	abstention
Balestra Richard	MCG	abstention	Iswala Placide	S	non
Boccard Damien	Ve	oui	Lorentz Sébastien	LR	non
Boccard Pierre	LR	non	Loureiro Daniel	S	non
Boccard Yolande	DC/VL	non	Lüthi Badia	S	non
Brocard Eric	S	non	Murciano Claudine	Ve	oui
Bucher Denis	Ve	oui	Nobs Cyril	UDC	non
Clerc Tobias	DC/VL	non	Rheiner Fabrice	MCG	abstention
<u>Dournow</u> <u>David</u>	UDC	non	Saratsiotis Louisa	Ve	oui

Dimopoulos Elisa	S	non	Scandurra Alessandro	DC/VL	non
Fabre Michel	S	non	Schweizer Adriana	UDC	non
Fontanini Marco	S	non	Seeger Pascal	DC/VL	oui
Gaetanino Marco	UDC	absent	Serrano Philippe	LR	non
Haldemann Jessica	LR	non	Squillaci Nicola	DC/VL	non
Halimi Hysri	S	non	Tschudi- Spiropulo A.	Ve	oui
Hartmann Esther	Ve	oui	Um Esther	Ve	oui
Hillemanns Hartmut	S	non			
Hubert Emile	UDC	non			

L'amendement est refusé par 21 non, 9 oui et 3 abstentions.

- **M. Boccard** indique avoir une motion d'ordre ; il s'étonne que le président ait fait voter le Conseil municipal sur deux amendements caducs, sachant que le premier a été refusé. Il considère que ces éléments ne devraient même pas figurer au procès-verbal.
- **M. Fontanini** indique qu'il est en accord avec les propos de M. Pierre Boccard et estime qu'un refus peut porter autant sur le fond que sur la forme.

Mme Lüthi ne comprend pas la demande de renvoi en commission car toutes les questions ont déjà été répondues avec des arguments convaincants en commission. Elle ne comprend pas ce qu'un retour en commission va apporter de plus.

M. Tremblet partage le point de vue de Mme Lüthi et confirme que l'administration n'aura pas grand-chose de plus à présenter aux commissaires.

- M. Iswala estime que M. Tremblet a tout dit; il considère que le renvoi en commission est en fait un déguisement des amendements qui viennent d'être refusés.
- M. Grognuz met aux voix le renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments, lequel est refusé par 20 non, 9 oui et 4 abstentions.

Mme Schweizer lit la prise de position de l'UDC :

« Cela fait depuis plusieurs années que l'on discute de faire des toilettes au cimetière de la Citadelle, mais jamais rien n'a bougé. Enfin, un bon projet abouti.

Il faut arrêter de chinoiser sur la dépense car, dans cette commune, on dépense beaucoup pour des choses moins importantes et on ne discute pas du prix.

Je crois que choisir des toilettes de durabilité, en sélectionnant un mobilier en inox, c'est très bien car c'est plus facile à nettoyer et plus hygiénique. Et je ne vous en parle pas, de la durée et résistance du matériel.

Donc, s.v.p. pensez aux gens qui ont un besoin urgent et qui doivent actuellement se déplacer à l'Aéro Bistro, (pour autant que ce soit ouvert).

Je pense que le cimetière de la Citadelle mérite un pavillon pareil.

N'oubliez pas, le cimetière ne va pas disparaitre, non, mais plutôt s'agrandir.

L'UDC votera favorablement cette délibération. »

M. Grognuz s'absente momentanément et M. Dournow reprend en attendant la présidence de séance ; ce dernier cède la parole à Mme Murciano.

Mme Murciano donne lecture de la prise de position des Vert.e.s. :

« Ce projet fait suite à une question posée à trois reprises par M. Squillaci entre février et décembre 2018, mettre à disposition un toilette pour les visiteurs du cimetière de Feuillasse. La solution actuelle de mise à disposition des toilettes de l'Aéro Bistro pour les visiteurs du cimetière n'est en rien la solution optimale, soit par l'horaire, soit par la distance à parcourir.

Le Conseil administratif valide le projet en 2019 et demande une délibération. Malheureusement, la pandémie met en pause ce projet et il est enfin relancé en novembre 2020 et approuvé par le Conseil administratif délégué.

Plusieurs emplacements ont été envisagés et plusieurs variantes ont été étudiées. L'emplacement retenu est le variant côté du Parc de la Citadelle à côté de la croix avec une structure béton/bois, composée d'une partie centrale en béton et un pourtour en bois. Le pavillon mesure 30m2 au sol pour la somme de CHF 229'000.-.

Les toilettes seraient conçues pour les personnes à mobilité réduite, un claustra, un banc de repos et un point d'eau et collecteur des déchets ménagers complèteraient l'installation.

Nous regrettons que l'idée d'abaisser les coûts par une mutualisation des travaux entre le nouveau pavillon, le bâtiment des employés et la zone de stockage de terre ne se soit pas révélée comme une évidence.

Même si les bâtiments vétustes occupés actuellement par les employés municipaux sont complètement à l'opposé du nouveau projet, ils auraient pu permettre une économie sur les travaux de maçonnerie, voire sur l'installation du chantier.

Une réflexion plus globale du périmètre et des travaux à envisager aurait certainement permis de réaliser des économies.

Après le vote de notre Conseil du 9 mars sur l'urgence climatique, l'absence de panneaux solaires, de récupération de l'eau et de végétalisation est regrettable. Trois ans après la communication de l'urgence de répondre à une amélioration de l'accueil des visiteurs et des conditions de travail au cimetière, un WC provisoire aurait certainement pu pallier le lancement d'une solution plus globale et contenir les coûts.

Pour une fois le groupe des Vertes et des Verts de Meyrin-Cointrin s'octroiera le droit de dire non et de refuser le projet tel que présenté. »

M. Grognuz reprend la présidence de séance.

M. Lorentz donne lecture de la prise de position du PLR-MC :

« Le groupe PLR remercie l'administration pour le travail accompli permettant de nous présenter un projet complet et abouti après 3 ans de travail.

Le coût de cette construction est important CHF 229'000.- pour un bâtiment disposant d'une seule toilette, « classique », sans urinoir, d'un banc, d'un point d'eau et d'une surface abritée ombragée.

De plus, les honoraires élevés sont le résultat des nombreuses variantes et des études faites afin de présenter un projet abouti.

Cependant, l'administration a fait le choix de la durabilité dans la sélection des matériaux et un mobilier en inox, pour des toilettes très fonctionnelles et résistantes.

Le choix de l'entrée du cimetière est, pour nous, le choix idéal.

Finalement, ces toilettes sont une infrastructure essentielle pour le confort des concitoyennes et des concitoyens, des visiteurs du cimetière et des familles.

Le groupe PLR votera favorablement cette délibération et invite les autres groupes à faire de même. »

M. Squillaci estime que la situation est insatisfaisante depuis maintenant de nombreuses années. Il relève que l'administration a porté ce projet durant toute cette période, indique qu'il ne va pas revenir sur les propos de Mme Murciano, lesquels sont justes, sachant que le covid-19 est en effet passé par là et que le projet aurait déjà pu aboutir en fin de législature l'année passée. Il précise qu'il s'agit d'un projet au prix conséquent mais qui a le mérite de répondre à un besoin avéré de nos administrés ; il relève en outre que l'emplacement est idéal puisque l'on mutualise, certes pas avec les employés communaux, mais avec les utilisateurs de la place de jeux. Il observe que ce projet a nourri de nombreux débats et questions., que l'administration a su apporté une écoute et des réponses ; il estime qu'elle a été ouverte et a bien préparé ses dossiers. Il considère en outre que l'administration a su ouvrir toutes les pistes et s'inscrire dans une volonté de favoriser la durabilité

et l'écologie. Il considère qu'elle a démontré par ailleurs que certaines options n'étaient pas forcément pertinentes. Il souligne que son groupe considère que le projet est pertinent et qu'il est temps de le concrétiser, malgré son prix conséquent, car il faut aller à l'essentiel sans toujours vouloir l'option supplémentaire. Il indique que le PDC-VL va soutenir ce projet et qu'il remercie l'administration.

M. Iswala donne lecture de la prise de position du groupe socialiste :

« Nous remercions l'administration pour ce projet très abouti qui nous arrive après 3 ans.

Les interpellations en 2018, 2019 et 2020 relatives à la problématique des toilettes publiques au cimetière de Feuillasse de M. Squillaci, que nous remercions, vont enfin se réaliser en 2021 sous forme de pavillon d'accueil.

Ce projet réjouit et satisfait tout le monde. En effet, il est très pragmatique comme solution, il répond au besoin des Meyrinois en leur offrant non seulement un lieu d'aisance, mais aussi un pavillon d'accueil. Le choix de son emplacement à l'entrée du cimetière est pertinent.

En conclusion, la Commune répond concrètement aux besoins et aux attentes des visiteurs du cimetière de Feuillasse et des habitants du quartier de la Citadelle.

Au vu de ce qui précède, le parti socialiste votera favorablement cette délibération. J'en ai terminé et je vous remercie. »

M. Rheiner considère que l'on a fait de ces toilettes une usine à gaz et il indique que le MCG trouve le prix un peu salé ; il observe que la situation aurait été autre si les amendements auraient été accepté. Il estime que l'on ne doit pas faire de toilettes dans l'urgence et donc que la position du MCG va être la même que pour les derniers amendements, à savoir qu'il va s'abstenir.

Personne ne souhaitant reprendre la parole sur cet objet, le président soumet au vote la **Délibération n° 2021-09a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de <u>CHF 229'000.-</u> en vue de la construction d'un pavillon d'accueil au cimetière de Feuillasse

Vu les interpellations au Conseil Municipal du 6 février, 24 avril et 18 décembre 2018 relatives à la problématique des toilettes publiques au cimetière de Feuillasse;

Vu l'alternative actuelle peu satisfaisante proposée aux visiteurs du cimetière de Feuillasse, à savoir la mise à disposition des sanitaires du restaurant l'Aérobistrot ;

Vu le souhait, largement soutenu, d'offrir aux Meyrinois un lieu d'aisance adéquat et pérenne dans l'enceinte du cimetière de Feuillasse ;

Vu la nécessité avérée de disposer de toilettes dans les espaces publiques meyrinois ;

Vu les réponses du Conseil administratif du 13 mars 2018 et du 5 février 2019

concernant le demande d'une étude de faisabilité et la perspective éventuelle de création de toilettes publiques sur le site du cimetière de Feuillasse ;

Vu la validation du principe de construction de toilettes traditionnelles au cimetière de Feuillasse par le Conseil administratif le 19 novembre 2019 ;

Vu l'évolution du projet, de simples toilettes publiques, vers un concept de pavillon d'accueil, incluant des services supplémentaires ;

Vu le rapport de la commission de travaux publics et entretien des bâtiments ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 avril 2021,

DECIDE

PAR

21 OUI, 8 NON et 4 ABSTENTIONS

- 1. de réaliser les travaux de construction du pavillon d'accueil du cimetière de Feuillasse,
- 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de <u>CHF 229'000.</u> destiné à ces travaux,
- 3. de comptabiliser les dépenses (CHF 229'000.-) dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administrative, sous rubrique 77.14,
- 4. d'amortir la dépense nette de CHF 229'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021,
- 5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 229'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

16. <u>Délibération n° 2021-14 présentée par Mmes Badia Luthi au nom du PS, Esther Um au nom des Verts, Adriana Schweizer au nom de l'UDC, Yolande Boccard au nom du PDC-VL et Sanida Husanovic au nom du MCG, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'urgence de CHF 50'000.- destiné à la Croix-Rouge française (PIRAC)</u>

pour venir en aide aux victimes de l'éruption de la Soufrière du 9 avril 2021 au nord de l'île de Saint-Vincent aux Antilles

Mme Lüthi présente cette délibération présentée en urgence :

« « Le 09 avril, l'île de Saint Vincent a connu une terrible éruption du volcan de la Soufrière qui a provoqué des dégâts matériels énormes. Toute la population souffrait déjà des conséquences du COVID d'un point de vue économique. Cette île, qui vit plus particulièrement du tourisme, a vu ses frontières se fermer pour limiter la propagation du virus. Suite à cette catastrophe naturelle, l'ensemble des produits agricoles encore cultivés et destinés à nourrir la population ont été détruits par les chutes de poussière. Le dégagement de gaz sulfurique a provoqué pas mal de dégâts sanitaires. Beaucoup de personnes ont était déplacées sur les îles avoisinantes. Cette demande est destinée à la Croix-Rouge française (PIRAC) car la Croix-Rouge suisse, avec laquelle j'ai pris contact, n'a pas pu se rendre sur place à cause du COVID, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres organismes.

Toute cette population est en détresse, ils n'ont plus d'eau à boire car toutes les ressources ont été polluées et ils n'ont plus de quoi se nourrir. Venir en aide à la population de St-Vincent s'inscrit dans l'esprit de solidarité que porte notre commune. Je profite de remercier toutes les femmes qui se sont jointes à cette délibération pour témoigner de leur soutien à cette population. En effet, la générosité n'est pas une question de couleur politique, mais une question d'humanité. »

- **M. Pierre Boccard** relève que la générosité n'a pas de couleur mais n'a pas de sexe non plus ; il ne comprend donc pas pourquoi ce sont uniquement des femmes qui doivent être signataires ; il propose par ailleurs de rabaisser la somme allouée à CHF 20'000.- car il estime qu'il faut être cohérent par rapport aux autres aides que le Conseil municipal a apportées par le passé. Il estime qu'il faut arrêter de surenchérir car, dans le cas contraire, le budget va éclater.
- **M. Fabre** indique qu'il avait proposé un amendement par écrit envoyé au Président avant celui de M. Boccard. Il désirerait que l'on reprenne le fil en faisant voter en premier lieu le vote immédiat, puis ensuite les amendements, dans l'ordre.
- M. Halimi met aux voix le vote immédiat, lequel est accepté à l'unanimité des personnes présentes.
- **M. Fabre** présente, au nom du PS, un amendement qui vise à modifier le montant de l'aide pour le fixer à CHF 25'000.-, ce qui lui semble plus adéquat car il correspond à ce qui a été fait par le passé. Il remercie par ailleurs M. Grognuz d'avoir mis en urgence cette délibération au dernier moment à l'ordre du jour.
- M. Pierre Boccard se rallie à cet amendement et retire le sien.
- **M. Grognuz** rappelle qu'il convient en premier lieu de faire voter la clause d'urgence.
- M. Halimi met aux voix la clause d'urgence, laquelle est acceptée à l'unanimité.

M. Halimi soumet au vote l'amendement PS consistant à modifier le montant du crédit (dans le titre de la délibération et dans le premier « décide ») visant à établir ce dernier à CHF 25'000.-.

L'amendement est accepté par 27 oui, 3 non et 3 abstentions.

Personne ne souhaitant reprendre la parole sur cet objet, le président soumet au vote la **Délibération n° 2021-14 telle qu'amendée**

présentée par Mmes Badia Luthi au nom du PS, Esther Um au nom des Verts, Adriana Schweizer au nom de l'UDC, Yolande Boccard au nom du PDC-VL et Sanida Husanovic au nom du MCG, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'urgence de CHF 25'000.- destiné à la Croix-Rouge française (PIRAC) pour venir en aide aux victimes de l'éruption de la Soufrière du 9 avril 2021 au nord de l'île de Saint-Vincent aux Antilles

Vu l'éruption explosive volcanique de la Soufrière, suivie de colonnes de fumée montées jusqu'à 8 km et de poussière montée jusqu'à 17 km dans le ciel, qui a secoué le nord de l'île de Saint-Vincent ;

Vu les conséquences dévastatrices des gaz toxiques dégagés par le soufre, les retombées des cendres qui ont couvert toute la surface terrestre rendant les eaux et les cultures inexploitables ;

Vu l'évacuation de 20'000 habitants se trouvant sur la zone rouge à proximité de l'explosion ;

Vu le nombre important de personnes se trouvant sans toit et ayant un besoin urgent de refuge ;

Vu, en ce moment, les situations sanitaire et économique très difficiles de l'île de Saint-Vincent liées aux conséquences du Covid-19;

Vu l'invocation de la clause d'urgence ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 avril 2021,

DECIDE

PAR 33 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

- d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 25'000.- destinée à la Croix-Rouge française (PIRAC) pour apporter de l'aide d'urgence aux populations sinistrées;
- de comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2021 sous la rubrique 59.300002.363.60000 : "Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif";
- 3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette ;
- 4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un referendum.

* * *

- **M.** Fabre propose de se consacrer maintenant à la résolution n° 2021-03 car il n'apportera rien s'il est traité par la suite et de laisser les questions et propositions individuelles pour la prochaine séance.
- **M. Seeger** indique qu'il souhaite aller dans le même sens ; il considère que l'ordre de traitement des objets doit être respecter et qu'il n'est pas normal que des textes déposés hors délais soient traités avant d'autres objets qui sont déjà passés auparavant en commission ; il se demande si cette thématique ne devrait pas être discutée en commission de liaison.
- **M. Grognuz** précise que les délibérations sont toujours traitées avant les résolutions, les motions et les pétitions. Par ailleurs, il souligne que la résolution n° 2021-03 n'a pas respecté le cheminement idéal puisqu'elle n'a jamais été présentée en séance plénière, mais à tout de même fait l'objet d'un traitement en commission. Il ne souhaite pas traiter les points 17 et 18 de l'ordre du jour maintenant, sachant qu'il y a encore des amendements de la part de Mme Lüthi, mais plutôt les reporter à la séance suivante.
- **M. Amato** propose que les questions et les propositions individuelles soient envoyées par écrit au Bureau et directement à l'administration, sans les lire, afin de clore la séance maintenant.
- **M. Serrano** propose que ce ne soit que les questions urgentes qui soient posées et que les autres attendent la séance prochaine. Il pense que tout le monde est fatigué et que personne n'est plus tout à fait en état pour traiter correctement les éléments restants.

Mme Tschudi-Spiropulo estime que l'on ne peut pas déterminer quelles sont les questions urgentes et lesquelles ne le sont pas et donc que l'on devrait plutôt envoyer les questions par écrit à l'administration

M. Grognuz décide, compte tenu de l'heure tardive et des avancées notoires effectuées ce soir dans l'ordre du jour du Conseil municipal, de clore la séance

maintenant et de reporter les points restants à la séance suivante. Les questions peuvent être envoyées directement au Bureau, lequel les transférera à l'administration. Il rappelle en outre aux conseillers municipaux de faire parvenir au secrétariat politique les prises de position et autres rapports dans les plus brefs délais et souhaite une bonne soirée au public et aux participants de la séance.

* * *

La séance est levée à 23h07/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du 22 mai 2021.

La 1^{ère} secrétaire : Le président :

Esther UM Fabien GROGNUZ